



Se rencontrer,  
s'exprimer, débattre

# Rapport d'activité 2021-2023



MÉTROPOLE

GRAND LYON

# Mot d'accueil



2



## Laurence Boffet

Vice-présidente de la Métropole de Lyon, chargée de la participation et des initiatives citoyennes

---

Le Conseil de développement occupe une place à part au sein de la démocratie participative déployée par la Métropole de Lyon. Ses membres acteurs bénévoles et volontaires tirés au sort se sont investis sans faillir durant deux ans pour écouter la parole citoyenne et la porter aux oreilles des élus. À l'heure du bilan, je veux saluer leur engagement dans la diversité, leur créativité et leur pugnacité ! Et surtout leur adresser un grand MERCI, de faire vivre la démocratie ! ”



## Le bureau du Conseil de développement

« Dispositif de démocratie participative depuis 22 ans, le Conseil de développement ouvert à tous les habitants et acteurs de la Métropole prend un tournant en juin 2021 en se voyant modifié par une délibération du Conseil de la Métropole instaurant une plus large liberté pour les membres quant à l'organisation, la gouvernance et la saisine des thématiques.

C'est donc sous le sceau de l'expérimentation que nous avons œuvré ces deux ans, durant lesquels le Conseil de développement décide de faire un pas assumé vers la sociocratie. Il s'organise alors autour d'un comité d'organisation pour le pilotage et d'un bureau sans présidence garant du projet démocratique. C'est dans ce contexte inédit dans la vie du Conseil de développement que le bureau, composé de 12 membres, est aujourd'hui « le signataire collectif » de cet édito.

Au-delà des questions d'organisation et de gouvernance, nous nous sommes attachés tout au long de ce cycle, à porter le dialogue et le débat public sur l'ensemble du territoire, auprès des habitants, des acteurs et de l'ensemble des usagers de la Métropole, sur des sujets ouverts entièrement à notre auto-saisine, tels qu'ils ont été exprimés lors des 2 premières assemblées citoyennes de notre mandat, marquées par les enjeux fondamentaux du 21<sup>e</sup> siècle.

Nous nous sommes saisis de thèmes comme l'habitat, les espaces publics, les mobilités, l'économie, portés par 3 groupes de travail et un groupe de préfiguration (pour l'économie). Deux années d'actions, d'explorations, de réflexions, d'échanges, de débats et d'assemblées citoyennes sur divers territoires, appuyés efficacement

par le Service participation et implication citoyennes de la Métropole, qui nous ont conduits à des enseignements et préconisations que nous relatons dans ce rapport d'activités.

À l'instar de ce rapport, l'Assemblée citoyenne du 2 décembre 2023, point d'orgue de ce premier cycle de nos travaux, a confirmé que la qualité de vie ensemble dans une Métropole agréable à vivre reste une préoccupation prioritaire et transversale pour l'ensemble des habitantes et habitants. Et que les enjeux du développement économique jouent un rôle déterminant dans cette perspective et méritent d'être popularisés.

Ainsi, forts de nos différences, de nos opinions diverses mais complémentaires, nous avons eu à cœur d'aller vers les habitants et acteurs du territoire pour nous saisir de leurs préoccupations et les porter à la connaissance des élus, avec une attention particulière quant aux réponses, au suivi et à la prise en compte réelle de nos interpellations sur les différents sujets de la thématique phare choisie pour cette première partie de mandat : « La Métropole à vivre ».

Pour conclure ces deux années d'expérimentation de Conseil de développement, qu'il nous faudra évaluer (et certainement faire évoluer), nous soumettons aujourd'hui à la lecture de tous : élus, habitants et acteurs de la société civile, ce rapport d'activités 2021-2023 et nos préconisations pour la suite, sur lesquelles le Conseil de développement enrichi de nouveaux membres au printemps 2024, pourra prendre appui pour un prochain cycle de participation citoyenne.

Bonne lecture. >>

**Les membres du Bureau**

# Sommaire

## Introduction



### Partie I Carte d'identité du CdD

a. Qu'est-ce que le CdD ?	p6
b. Les membres du bureau	p8
c. Les motivations des membres du CdD	p12
d. Les missions du CdD	p13



### Partie II Ambition et actions du CdD

a. Une expérimentation démocratique: une liberté de fonctionnement et d'action	p15
b. Les actions pour écouter, débatte et recueillir la parole des habitants	p16
c. Les chiffres clés et les moyens de visibilité du CdD	p18
d. Des actions pour se former	p21
e. Des actions pour interpeller les élus	p21



### Partie III Messages du CdD

a. Les messages clés de chaque groupe	p22
b. Les messages clés du cycle « Métropole à vivre »	p34
c. Les retours sur une expérience démocratique de 2 ans	p38
Épilogue	p40
Annexes	p42

# Introduction

**L**e rapport d'activité que vous tenez entre vos mains est un rapport d'activité un peu spécial. Il est comme toute la démarche du Conseil de développement de la Métropole de Lyon (CdD), hybride et participatif.

Hybride car il mêle une présentation du CdD et une synthèse de ses actions à un véritable bilan incluant des analyses et des recommandations sous formes de propositions d'actions pour la Métropole de Lyon, dans les domaines de l'urbanisme - densification, usages des espaces publics - de la mobilité et du développement économique.

Participatif car il a été élaboré collectivement et progressivement. D'abord au sein de chacun des groupes de travail du CdD, puis lors d'un dialogue collégial du Bureau et enfin après une discussion ouverte au sein du Comité d'organisation. A chaque étape, il s'est enrichi des visions et des valeurs de chacun des membres du CdD aboutissant à ces visions croisées que vous découvrirez au cours du document.

Le CdD a souhaité que ce rapport d'activité, ne soit pas seulement un exercice imposé mais devienne un objet vivant et utile à la collectivité !

En effet, le Code général des collectivités territoriales précise que « *le conseil de développement établit un rapport d'activité, qui est examiné et débattu par l'organe délibérant (...) de la Métropole de Lyon* ».

Les élus de la Métropole de Lyon avaient choisi en 2021 que le Conseil de développement dispose d'une grande liberté dans son mode d'organisation et dans le choix de ses sujets de travail. Le rapport d'activité est aussi l'occasion de dresser un bilan de cette expérimentation démocratique.

Ainsi, ce rapport s'attachera d'abord à présenter le CdD, ses membres, leurs motivations et leurs missions premières, puis il décrira les différentes actions que le CdD a menées pour aller au-devant des habitants, les écouter et dialoguer mais aussi pour se former et être le plus pertinent possible pour interpeler les élus de la Métropole et faire bouger les lignes. Enfin, la dernière partie du rapport sera consacrée à la synthèse des travaux des groupes de travail thématiques et aux messages qu'ils adressent à la collectivité et à ses représentants afin que la parole et les besoins des habitants de la Métropole soient encore mieux pris en compte.





# Partie I

## Carte d'identité du CdD

### a. Qu'est-ce que le CdD ?

- ▶ **Les Conseils de développement : des instances pérennes de démocratie participative régies par le Code général des collectivités territoriales**

Les Conseils de développement sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes, destinés à associer les habitants à l'aménagement et au développement de leur territoire.

6

Depuis, la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 25 juin 1999 (dite LOADDT ou loi Voynet), les Conseils de développement sont obligatoires dans les Métropoles et Établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50000 habitants. Le cadre légal des Conseils de développement est régi par le Code général des collectivités territoriales.

- ▶ **Le Conseil de développement de la Métropole de Lyon : une expérience démocratique exigeante**

À travers le Conseil de développement, la volonté de la Métropole de Lyon a été :

- d'améliorer la **participation de la diversité des territoires métropolitains**
- de renforcer le rôle d'**instance de dialogue entre la société civile, les habitants et les élus métropolitains**
- de bénéficier de l'**expérience de terrain des acteurs**, faire remonter leurs diagnostics et leur propositions de solutions.

- ▶ **Les Conseils de développement: des espaces de dialogue ouverts sur le territoire métropolitain**

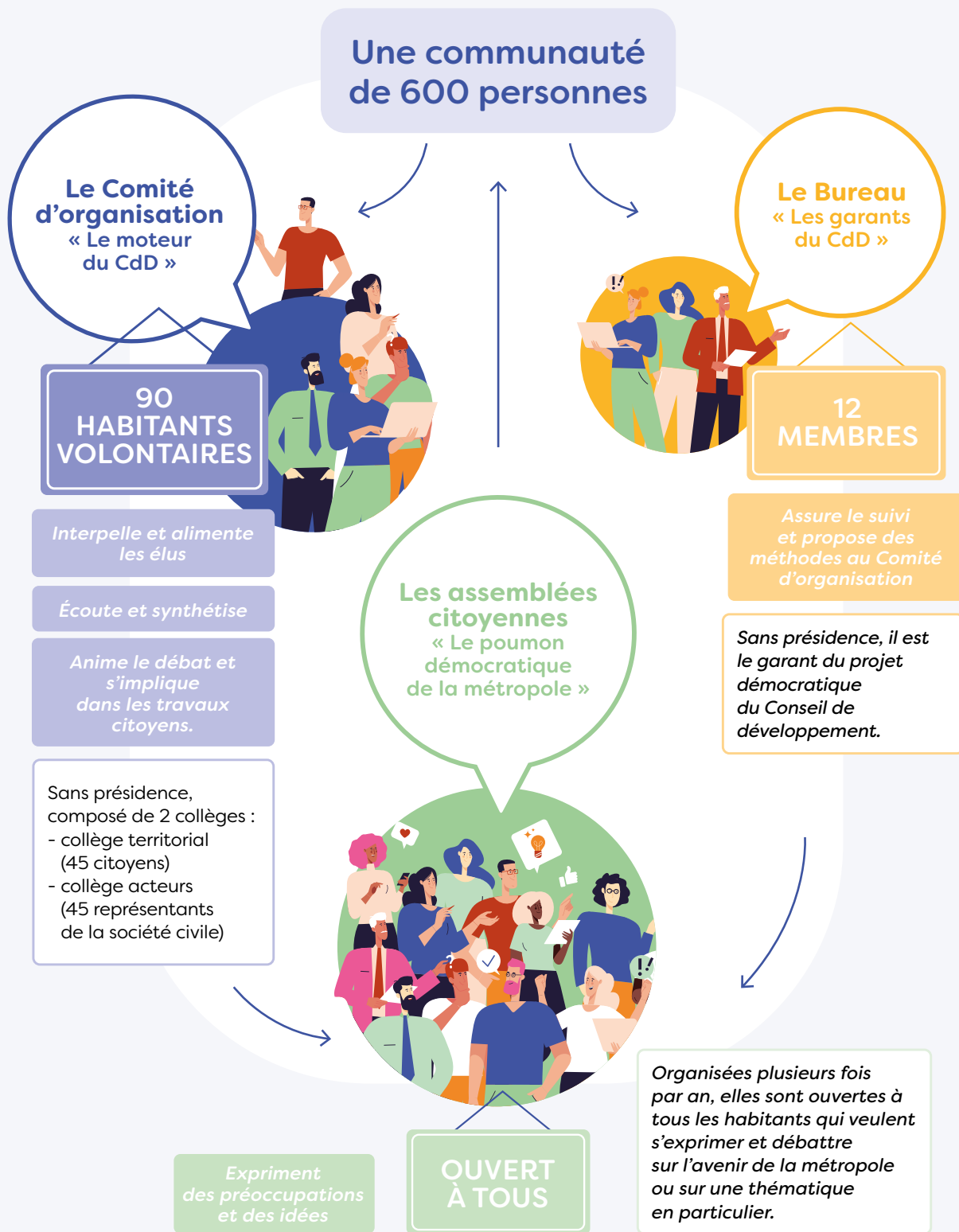
La Coordination nationale des conseils de développement (CNCD) définit le Conseil de développement comme une instance de démocratie participative au niveau intercommunal, territorial ou métropolitain, **composée de bénévoles actifs issus de la société civile et qui contribue à la dynamique démocratique locale.**

À ce titre, le CdD est à la fois :

- un lieu de réflexion prospective et transversale à l'amont des décisions publiques pour alimenter et enrichir les projets de territoire
- une force de propositions, un laboratoire d'idées, un rôle d'éclaireur et d'alerte
- un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers sur des questions d'intérêt commun
- un des animateurs du débat public territorial
- un maillon de la formation à la citoyenneté
- un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.



## Le CdD de la Métropole de Lyon c'est...



## b. Les membres du bureau

### Cécile

« Engagée auprès de l'Union départementale des associations familiales du Rhône pour faire entendre la voix des familles. »

---

### Clément

Habitant de Lyon 1<sup>er</sup> :  
« Il était nécessaire pour moi de donner de mon temps et de mon énergie aux Lyonnais.e.s. Je suis fier de m'investir dans cette démarche, d'écouter les citoyens, animer et faire vivre la démocratie locale à Lyon. »

---

### Alain M.

Habitant du nord de la Métropole.

### Ali

Actif au sein de l'association AWAL Grand Lyon :

« Passionné par l'intelligence collective et les questions sociétales, citoyen engagé dans l'associatif et les démarches participatives. »

---

### Leyla

Habitante du sud de la Métropole :

« Intérêt particulier pour les politiques publiques, pour la participation citoyenne à l'échelle de la métropole... À vivre ! »

---





**Vanessa, Barthélémy et Dimitri**

Membres de la Jeune chambre économique de Lyon Métropole.

« Citoyen actif associativement, j'ai à cœur d'impacter durablement notre territoire et sa diversité dans ses enjeux socio-économiques. »

---

**Fabienne**

Habitante de Lyon 4<sup>e</sup> :

« Croix-Roussienne, je suis curieuse de tout et les "Pourquoi" et "Comment" n'ont aucun secret pour moi, ainsi j'ai trouvé ma place au CdD. »

---

**Hichem et Charlotte**

Membres de l'association Cagibig, engagée pour la mutualisation de matériel événementiel.

---

**Seny**

Habitant du sud de la Métropole :

« Je suis intéressé par la démocratie participative. »

**Alain C.**

Habitant de Lyon 6<sup>e</sup> :

« De la démocratie participative à l'écologie heureuse. »

**Françoise**

Habitante de l'ouest de la Métropole :

« En quête de justice sociale, je garde espoir, tel le petit Prince de Saint-Exupéry, accompagnée du renard et de la rose. »

---

**Mohamed**

Fondateur de Weman RH, acteur de l'emploi et de l'apprentissage.

---

**Henri**

Habitant de l'ouest de la Métropole :

« Contribuer à faire Métropole Ensemble, acteurs, citoyens, élus, dans la diversité de nos positions sociales et appartenances communales. »

Les organisations membres du comité d'organisation avec leur secteurs d'activités

- MLC La Gonette
- Weman RH
- Jeune Chambre Économique de Lyon Métropole
- CAGIBIG
- EGEE Rhône Alpes



**Acteurs économiques**  
Emploi, insertion, économie

- Association Art et Patrimoine Vieux-Lyon
- CCO La Rayonne
- Mediatone

**Acteurs culturels**

Innovation sociale & culturelle, arts, musique

10



**Acteurs environnementaux**

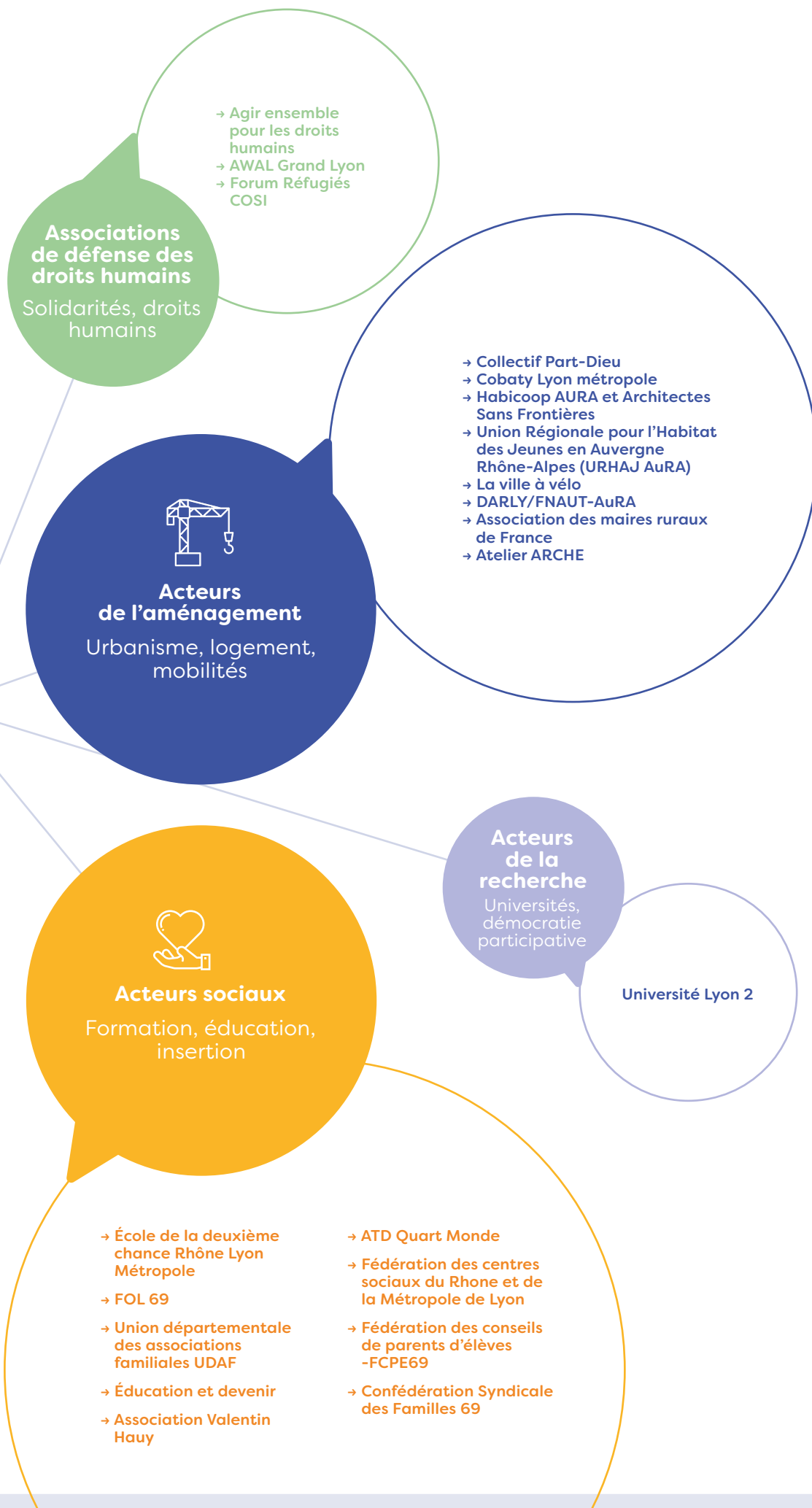
Environnement, biodiversité, éco-citoyenneté...

- Jardins suspendus de Perrache
- Les Shifters Lyon
- Maison de l'agriculture urbaine Lyonnaise
- Wings of the Ocean
- Conscience et Impact Ecologique
- Atelier CAPACITES
- Anciela
- Collectif Protection Animale

**Instances de démocratie locale**

Conseil de développement, démocratie locale

- Collectif lyonnais du Pacte civique
- UCIL (Union des comités d'intérêt locaux de la Métropole de Lyon)



### c. Les motivations des membres du CdD

« Ça profite aux territoires et que ce soit profitable pour les élus en termes de retour d'expérience »

« Le conseil peut être une véritable force de proposition et peut avoir un impact mesurable sur les politiques métropolitaines... »

**En janvier 2022, au tout début de leur engagement dans le CdD, les membres répondaient ainsi à la question :**

« J'ai le sentiment d'avoir participé à la mise en place de quelque chose qui améliore la vie dans la métropole »

« L'on obtient des résultats rapidement »

« Je serai content de ma participation au CdD si... »

« Nous définissons le moyen de parler aux élus, avoir leurs feed back et un calendrier de mise en œuvre »

12

« Le CdD peut contribuer à intéresser les habitants à la chose politique »

« On a des résultats concrets : que les débats aboutissent à des réalisations concrètes »

« On voit un impact réel sur la vie dans la Métropole »

« Les thématiques abordées sont bien celles de la Métropole et si les élus s'en saisissent bien »

« On peut contribuer aux côtés la Métropole à améliorer le quotidien des Grand Lyonnais »

« Il y a une efficacité, une prise en compte des avis et des résultats »



## d. Les missions du CdD

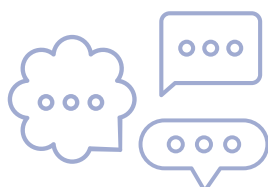
En 2021, la Métropole de Lyon a souhaité repenser son Conseil de développement au regard du contexte et des nouvelles ambitions politiques nourries par les élus, afin de proposer aux citoyens une instance au sein de laquelle ils pourraient porter mieux encore la parole citoyenne. Le renouvellement de cette instance a été le fruit de réflexions pendant plusieurs mois, nourrie par des approches théoriques de chercheurs, et ont in fine abouti à un modèle inspiré de la sociocratie, le plus équilibré et adapté aux exigences citoyennes et politiques.

### Le CdD de la Métropole poursuit donc 4 missions :



#### ► Recueillir les préoccupations citoyennes : le rôle d'observateur du CdD

La première mission du Conseil de développement est d'être à l'écoute des habitants de la métropole et de la société civile "organisée" (associations, collectifs, syndicats, etc.), afin de faire remonter leurs préoccupations auprès des élus et d'en tenir compte. Cette écoute est active et continue tout au long de l'année. Elle prend plusieurs formes (Assemblées citoyennes, débats, ateliers, auditions, etc.), dans lesquelles chacun peut trouver sa place et faire entendre sa voix.



#### ► Organiser un débat public de qualité entre les citoyens : le rôle de médiateur du CdD

Le Conseil de développement est ouvert à tous les habitants qui veulent participer de manière constructive à l'avenir de notre territoire, dans le respect de la parole de chacun de la diversité des points de vue.

Les débats organisés traitent des grands sujets de société, de certaines préoccupations citoyennes locales, mais aussi des attentes ou des inquiétudes liées à des politiques métropolitaines.



**▶ Expérimenter de nouvelles formes de démocratie : le rôle d'innovateur du CdD**

Le Conseil de développement est un outil vivant de démocratie. Il offre à tous les habitants de la métropole la possibilité de s'exprimer démocratiquement au-delà des seules périodes d'élections. C'est le lieu propice pour expérimenter d'autres formes de participation citoyenne à l'échelle de la métropole, et pour imaginer de nouvelles façons de donner la parole à celles et ceux qui s'expriment peu, ou qui ne s'expriment plus.



**▶ Interpeller les élus et peser sur l'action publique : le rôle de porte-voix du CdD**

Pour les élus et pour les services métropolitains, le Conseil de développement est un outil précieux. Il les aide à comprendre les préoccupations citoyennes, leur offre des diagnostics et des propositions qui viennent enrichir les politiques menées sur le territoire.

Le Conseil de développement est ainsi chargé d'interpeller directement les élus, à travers ses travaux et des temps de débats dédiés. Une fois par an, une interpellation peut être faite devant le Conseil métropolitain, l'assemblée des élus de la Métropole de Lyon.





## Partie II

# Ambition et actions du CdD



### a. Une expérimentation démocratique : une liberté de fonctionnement et d'action

Le Conseil de développement renouvelé a vu le jour en **novembre 2021**, à l'occasion d'une **Assemblée citoyenne, tenue telle une scène d'expression citoyenne libre**. Une seconde Assemblée citoyenne a permis en mars 2022 d'inscrire et de structurer les travaux du Conseil de développement pour la période 2022-2026, **autour de trois grands scénarios** désirables pour l'avenir de la métropole de Lyon, issus des préoccupations citoyennes exprimées.

Le scénario « **Métropole à vivre** » a été retenu **comme le premier axe de travail** du Conseil de Développement, en juin 2022.

Le CdD s'est ensuite structuré en **3 groupes de travail** sur les thématiques des espaces publics, des mobilités, et de la densité habitat. **Ces 3 groupes de travail se sont organisés de manière autonome et ont décidé de leurs méthodes de travail**, et des objectifs qu'ils souhaitent poursuivre.

Ainsi, chacun d'entre eux a opté pour des approches et des méthodes qui lui sont propres, afin de répondre à la problématique qu'ils ont scrupuleusement définie. Tandis que le **groupe densité-habitat a mis l'accent sur le recueil de la parole citoyenne**, afin de percevoir quelles étaient, selon les habitants vivant dans les quartiers denses, les conditions d'acceptabilité de la densité. **Le groupe espaces public a davantage mené ses actions à travers l'exploration des espaces publics** « à la recherche de signaux faibles » par le biais de dispositifs novateurs, enfin **le groupe mobilité a quant à lui vivement participé aux débats publics** et interpellé la Métropole sur plusieurs sujets.

En complément de ces trois groupes de travail, un **groupe de préfiguration** s'est constitué sous une forme plus **exploratoire** et **moins structurée** et a axé sa réflexion autour de la thématique des enjeux du **développement économique**.

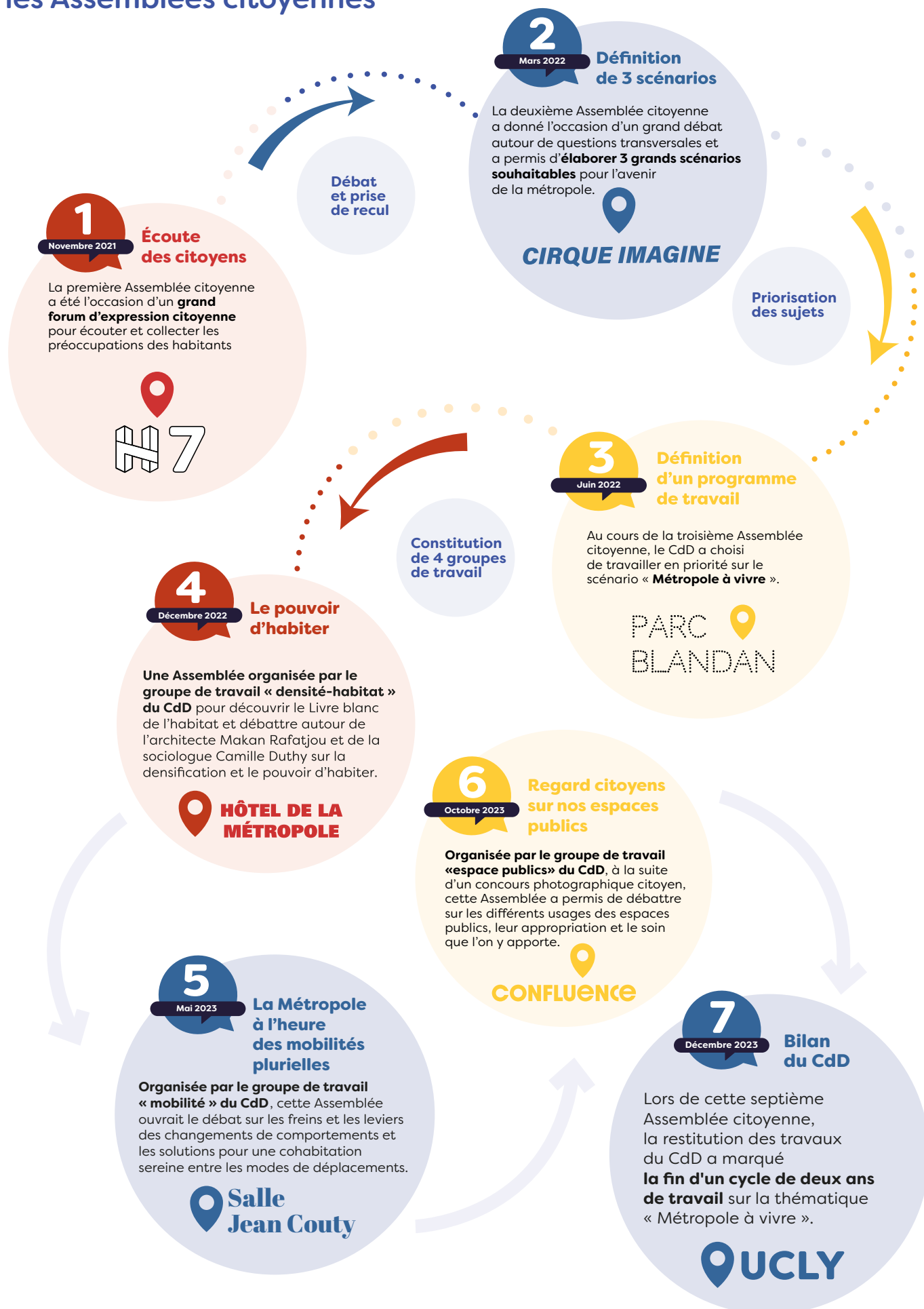
## b. Les actions pour écouter, débattre et recueillir la parole des habitants

Le CdD a développé durant près de 2 ans une grande diversité d'actions pour aller au plus près des préoccupations et des besoins des habitants :



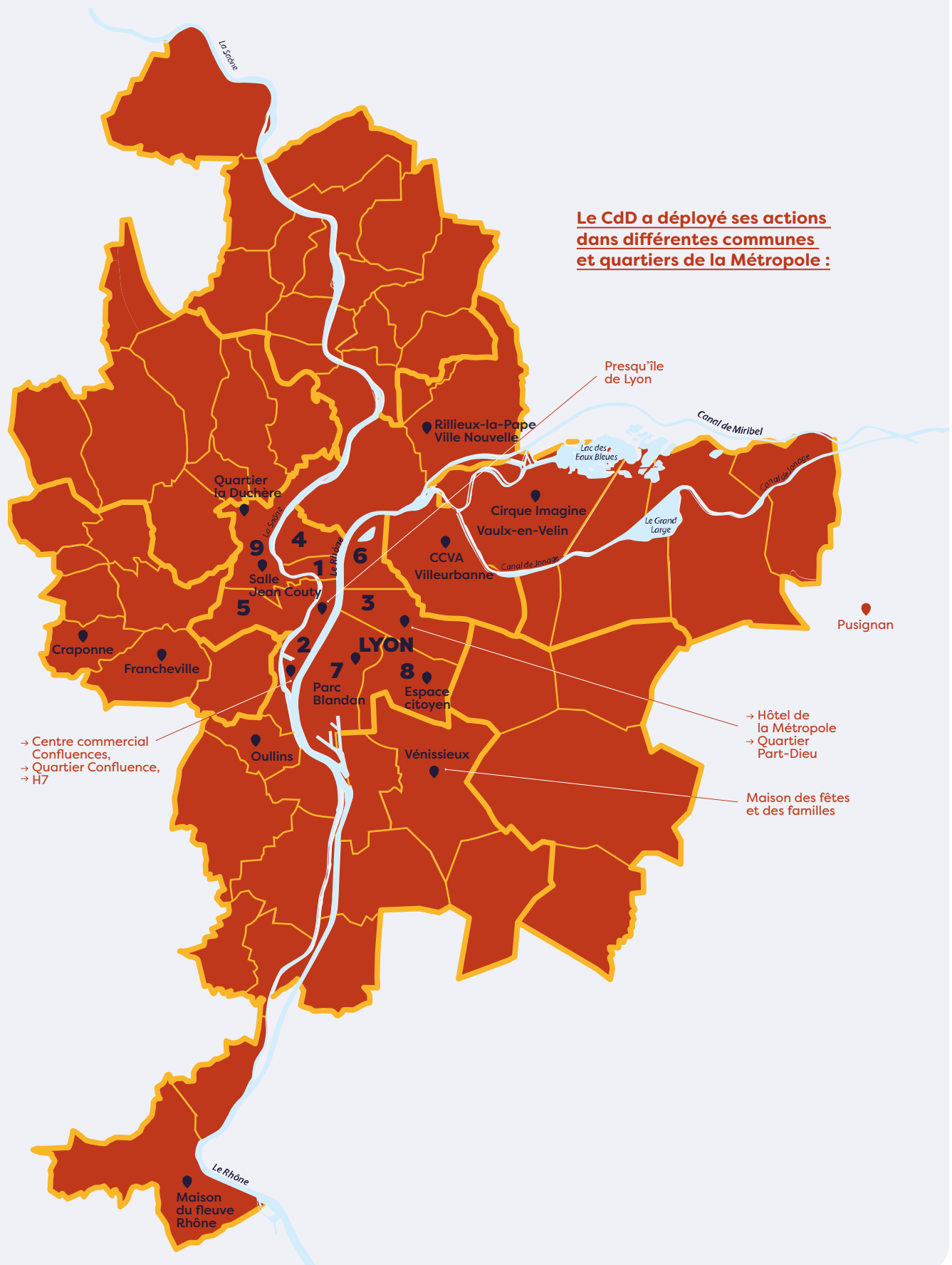


# les Assemblées citoyennes



### c. Les chiffres clés et les moyens de visibilité du CdD

18



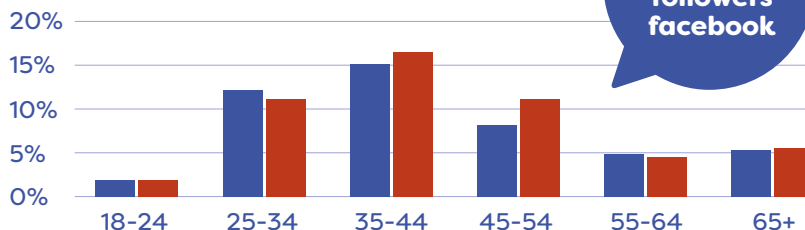
**Facebook**

Le CdD a ouvert un compte FB qui compte aujourd'hui 326 followers.

**Âge et genre**

- Femmes 51.70 %
- Hommes 48.30 %

**Audience followers facebook**



**326**  
followers  
facebook

**Le site internet du CdD :**

Le CdD a renouvelé son logo, sa charte graphique ainsi que son site internet :

[www.cdd.grandlyon.com](http://www.cdd.grandlyon.com)

En 2 ans, le site a su fidéliser

**3933**  
visiteurs



**12753**  
pages  
du site ont été vues.



chaîne CdD et GrandLyonTV

**+ 1820**  
de vues

**Le CdD sur jeparticipe.grandlyon.com :**

Les actions du CdD et notamment les événements grand public qu'il a organisés, comme les Assemblées citoyennes, ont fait l'objet d'une information et d'un lien d'inscription portés par la plateforme de participation:

[www.jeparticipe.grandlyon.com](http://www.jeparticipe.grandlyon.com)

**9992**  
personnes ont visité ces pages ou projets participatifs du CdD



**938**  
contributions  
(Réponses questionnaires, votes, avis boîtes à idées)

▶ Évènements publics du CdD

844  
participants  
aux 7 Assemblées  
citoyennes



246  
participants  
aux autres  
événements publics  
organisés par le CdD

20



1090  
participants  
en tout

Entre septembre 2021 et novembre 2023, les membres du CdD ont échangé et discuté entre eux, mais aussi avec d'autres habitants, avec les services, les élus, les experts... En tout près de 150 rencontres en 2 ans !

## d. Des actions pour se former

**Parmi ces rencontres, les membres du CdD qui le souhaitent ont pu suivre un programme de formations dispensées par les services de la Métropole et leurs prestataires :**

- Réalisation d'enquêtes usagers sur le terrain, par la responsable du service Usages et expérimentations, lundi 6 mars 2023
- Gouvernance et fonctionnement de la Métropole, par une chargée de mission Participation citoyenne, jeudi 16 mars 2023
- Évaluation des politiques publiques, la chargée de mission Évaluation, mardi 21 mars 2023
- Facilitation graphique, par La guilde de l'innovation, lundi 3 ou mardi 4 avril 2023

## e. Des actions pour interpeller les élus

Les membres du CdD ont organisé des événements publics pour aller dialoguer avec les habitants de la métropole de Lyon.

Mais ils ont également participé en tant que citoyens à des concertations ou événements organisés par la Métropole de Lyon, par le Sytral ou encore les communes comme Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Rillieux-la-Pape. Pour eux, l'objectif était double : **pouvoir écouter ce que d'autres habitants avaient à dire mais aussi interpeller les élus** commanditaires de ces différentes concertations.

**Ainsi, les membres du CdD ont activement participé:**

- À la concertation sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale), organisé par le SEPAL,
- aux Assises des quartiers populaires organisées par la Métropole de Lyon,
- aux concertations sur l'apaisement de la Presqu'île de Lyon, sur la Zone à faibles émissions, sur le Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) organisées par la Métropole de Lyon,
- à la concertation sur le Plan des mobilités organisée par le SYTRAL,
- aux Rencontres du Carré de soie, organisées par la Mission Carré de Soie et les villes de Villeurbanne et Vaulx en Velin,
- à la présentation du projet de renouvellement urbain de la ZAC de la ville de Rillieux-la-Pape.

**Enfin, le 27 mars 2023, pour la première fois de son histoire, le CdD, par la voix de ses représentants, a pu exercer son droit de poser une question orale ou une proposition de débat aux élus de la Métropole réunis en Conseil métropolitain. Pour cette première intervention, le CdD a choisi d'alerter les élus sur les impacts et les changements de comportements de mobilité induits par la ZFE (Zone à faibles émissions). Dans sa réponse aux représentants du Conseil de développement, le Président de la Métropole leur a assuré qu'ils seraient associés au dispositif d'évaluation et que les attentes des citoyens qu'ils représentent seraient pris en compte dans le cadre du suivi de l'évaluation de la ZFE. Bruno Bernard leur a également proposé de participer au futur Observatoire scientifique et citoyen destiné à suivre les niveaux de pollution de l'air et à aider les élus à piloter la ZFE.**



## Partie III

### Messages du CdD

Durant 15 mois, les 4 groupes de travail thématiques mis en place par le CdD ont écouté, discuté, testé, rédigé, participé, dialogué, interpellé... Voici leurs histoires :

#### a. Les messages clés de chaque groupe

##### GRUPE DE TRAVAIL « MOBILITÉ »

## Comment répondre aux besoins de mobilités tout en accompagnant vers les changements de pratiques ?

22

La réflexion du groupe de travail s'est organisée autour des interrogations issues des premières assemblées citoyennes, sur la **possibilité d'une transition environnementale sans accroître les inégalités**.

Elle a débuté par sa participation au débat sur la mise en place de la **Zone à faibles émissions**. Les avis recueillis à cette occasion sont unanimes quant à la nécessité environnementale et sanitaire de réduire la pollution, et de diminuer l'emprise au sol de la voiture. Mais la mise en œuvre de la ZFE est encore mal comprise et elle est perçue comme un facteur potentiel d'aggravation des inégalités sociales. **Le changement des pratiques de mobilités** apparaît comme un levier essentiel de son déploiement.

Pour répondre à l'enjeu essentiel qui est de **satisfaire aux besoins de mobilités** en accompagnant le changement de comportement, trois sujets clés ont été travaillés : le plan global de mobilité, l'accompagnement dans le changement de pratiques et le déploiement de la ZFE.

**En instruisant ces questions le groupe a acquis, au fil du temps, un « esprit collectif »**, il est monté en compétences, en développant une certaine expertise, ce qui lui a permis de percevoir les enjeux des mobilités, de mener des analyses avec un certain recul, et de gagner en légitimité et en confiance.

Les membres se sont ainsi appropriés leur rôle de représentants du Conseil de développement sur cette thématique, et leur positionnement par rapport à la Métropole.

Tout au long des travaux, les membres du groupe ont pu **s'informer sur les enjeux des mobilités**, à travers notamment des rencontres avec des experts et acteurs de la mobilité : interlocuteurs du cabinet du Président et des services concernés de la Métropole, Sytral Mobilités,

Agence des mobilités, ainsi qu'un sociologue spécialiste du changement de comportement.

Ils ont mené une **écoute de la parole citoyenne** auprès de leur entourage, et en participant à différentes rencontres organisées par la Métropole : rencontres du Carré de Soie, ateliers sur le SCoT, réunions de suivi du projet « apaisement Presqu'île »...

Et en animant une **Assemblée citoyenne** en mai 2023, autour des questions des transports en commun / covoiturage, du changement dans les pratiques de mobilité, et du partage de l'espace entre les différents modes de déplacement.

De façon générale, en ce qui concerne les sujets ayant déjà fait l'objet de concertations, les avis recueillis n'ont pas nécessairement apporté d'éléments nouveaux majeurs. Cependant, ils ont contribué à **préciser certains points**, en se concentrant sur des zones géographiques plus spécifiques et en incluant des populations différentes. Ils ont également permis de réactualiser les débats dans un contexte marqué par l'augmentation du coût de l'énergie, l'hyperinflation et les difficultés économiques.

Le groupe a cherché à être porteur des spécificités des territoires et des publics et à relayer les alertes des citoyens.

Il a d'abord relevé les **liens étroits entre la mobilité, l'urbanisme et l'économie locale** et l'importance de « penser le triptyque **habitat/travail/mobilité au niveau des quartiers** ».

**Certains écarts ont ensuite été constatés** entre l'opinion exprimée par les citoyens et la perception de la Métropole sur ces questions.

**Une interpellation des élus en Conseil métropolitain** a eu lieu en mars 2023 autour des 3 sujets clés.



## 1 LE PLAN GLOBAL DE MOBILITÉ : POUR UNE OFFRE À LA HAUTEUR DES CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS ATTENDUS

Le préalable au changement de comportement est de disposer d'**alternatives crédibles à la voiture individuelle**, dans l'ensemble des territoires et pour l'ensemble des populations. Le constat est que cette nécessité n'est pas toujours satisfaite.

### a) Construire une vision d'ensemble et partagée de tous les modes

Le groupe a identifié une approche fragmentée dans la conception de l'offre de mobilité : les différents modes sont pensés de manière cloisonnée, sans qu'une perspective globale ne soit clairement affichée, alors que le Plan des mobilités appelle une vision d'ensemble, en amont des décisions relatives au tracé des Voies Lyonnaises, au périmètre de la ZFE, au projet d'apaisement de la Presqu'île et aux nouveaux itinéraires des transports en commun. Des **simulations globales de transferts de flux** permettraient d'optimiser l'ensemble des modes, et apporteraient la transparence attendue par les habitants et les élus locaux.

### b) Un développement qui doit répondre aux besoins des habitants

Les priorités suivantes ont été identifiées :

- ▶ **Un maillage du réseau de transports collectifs** développant la transversalité (facilitant les déplacements de périphérie à périphérie, et en liaison avec les territoires voisins), permettant une complémentarité entre les offres existantes (intermodalité), et utilisant davantage les solutions de transport légères (transport à la demande...) pour compléter la couverture territoriale.
- ▶ **Une qualité de service des transports collectifs améliorée** : meilleure fiabilité, plus grande fréquence, plus grande amplitude horaire, davantage de sécurité, meilleur confort des bus, meilleure information des usagers, davantage de parkings relais.

- ▶ Un développement de la **voiture partagée** : covoiturage, autopartage.
- ▶ La facilitation de la pratique des **modes actifs** : aménagements, stationnement, sécurité.
- ▶ Un meilleur **partage de l'espace entre les différents modes** pour des pratiques sûres, en jouant sur les aménagements, mais aussi sur la sensibilisation aux bons comportements.

Concernant la **gratuité des transports collectifs** les avis émis notamment lors des débats de l'Assemblée citoyenne, sont partagés. Les questions évoquées ont fait émerger des idées pour une tarification plus incitative et plus équitable.

## 2 COMMENT ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ?

Plusieurs rencontres avec l'**Agence des mobilités** ont amené le groupe de travail à formuler un certain nombre de recommandations pour développer sa mission d'accompagnement des usagers dans leur changement de comportement de mobilité.

### a) Un accompagnement qui doit privilégier incitation et conseil, pour mettre en capacité l'habitant

Différents leviers ou types d'accompagnement sont apparus comme importants à activer :

- ▶ **Pédagogie et sensibilisation** conséquentes aux enjeux environnementaux.
- ▶ **Outils de communication et de planification** des déplacements.
- ▶ **Tests, expérimentations et formations** aux différentes pratiques.
- ▶ **Aides financières**, à réévaluer sur leur ciblage et leur efficacité.

### b) Informer et communiquer en faisant connaître l'Agence des mobilités sur tout le territoire

L'**information, la sensibilisation, la communication, l'accompagnement**, sont essentiels pour amener aux changements de pratiques. La communication principalement est à repenser pour être plus complète.

L'Agence des mobilités assure ce rôle, mais elle manque de moyens. Il est important de la **faire**

**connaître sur tout le territoire**, et vers toutes les populations. Elle a besoin de démultiplier ses actions, en travaillant davantage avec les collectivités locales : communes, arrondissements de Lyon, associations, entreprises... qui sont les relais naturels auprès des habitants. Cette collaboration contribuera à une large diffusion de la communication, et à une meilleure adhésion aux politiques de mobilité.

### c) Premiers résultats

Les résultats obtenus jusqu'à présent semblent quasiment limités à des réponses à des **demandes de dérogations**, émanant essentiellement de «petits rouleurs». Les échanges ont eu peu d'impacts sur les changements de comportement.

Davantage de recul est nécessaire pour identifier les **véritables freins** au changement, mais il est probable que cela soit en grande partie dû à **des contraintes financières importantes**, les montants accordés restant insuffisants par rapport aux coûts de remplacement des véhicules.

L'Agence devrait être en capacité d'**analyser les retours** des échanges qu'elle a eus avec les personnes reçues pour en déduire une typologie des besoins recueillis.

Le constat est qu'elle ne dispose, à ce jour, **pas de ressources suffisantes** pour accomplir cette mission dans sa totalité.

Cette évaluation est essentielle à la poursuite du projet, tant pour adapter son pilotage que pour aider à son acceptation (elle permettra notamment d'affiner le dispositif des aides financières).

Lors de l'interpellation du CdD en Conseil Métropolitain, il a été acté le principe de **l'associer à ce processus** de suivi et d'évaluation afin d'y intégrer une telle vision citoyenne.

## CONCLUSION / MESSAGES-CLÉS DU GROUPE DE TRAVAIL

Le domaine des transports est un de ceux où la **transition écologique et la sobriété mettent inévitablement en jeu une forme de limitation des besoins** (on devrait plutôt parler de « transition socio-écologique »).

Le groupe de travail partage globalement les enjeux du mandat sur l'impact environnemental des mobilités, mais relaie **quelques doutes** sur certaines mesures prises pour mener la transition.

Les messages essentiels sur les sujets abordés sont les suivants :

► La recommandation première est de prendre davantage en compte les **aspects socio-économiques et démographiques** dans les décisions sur ce sujet.

Les politiques de mobilité, dans leur ensemble, doivent tenir compte de leurs impacts sociaux afin d'éviter les fractures sociales, territoriales et numériques.

L'accompagnement doit prêter une attention particulière aux plus fragiles, au nom de la justice sociale.

► Un prérequis aux changements de comportements est le développement des **alternatives à l'usage de la voiture auto soliste** : principalement par une offre de transports en communs mieux adaptée aux besoins, et aussi par la facilitation de la pratique du partage de la voiture, et par la sécurisation des modes doux.

Pour poursuivre ses activités d'acteur de la démocratie locale participative, il est important que le CdD puisse (sur ce sujet comme sur d'autres) continuer à assurer pleinement le recueil et la synthèse des avis des citoyens, et s'appuyer sur un processus d'échanges plus opérationnel avec les services concernés de la Métropole (service « mobilités » et Sytral pour ce thème), de façon à contribuer à alimenter efficacement les réflexions de l'Exécutif.

## 3 LA MISE EN PLACE DE LA ZFE : UN PROJET À ÉVALUER EN INTÉGRANT UNE VISION CITOYENNE

### a) Les recommandations du groupe dans le cadre de la phase 2 de la concertation ZFE

La conclusion du groupe est que la ZFE s'impose pour des raisons environnementales et réglementaires.

Cependant, pour assurer le succès de sa mise en œuvre, il formule plusieurs recommandations dont les principales sont :

- Une **communication** à organiser autrement et de façon plus complète, pour faire en sorte que les citoyens s'approprient les enjeux environnementaux et les changements associés.
- Le développement immédiat de **solutions alternatives de mobilité** plus complètes.
- Un **accompagnement économique et social** renforcé, et plus ciblé vers les populations les plus vulnérables et les personnes aux revenus les plus modestes.

### b) Un processus d'évaluation avec la participation du Conseil de développement

Un processus d'évaluation complet sera mis en place, pour mesurer l'efficacité des mesures prises. Il devra être **étendu à des critères de nature sociale, économique, et démographique**.





## GROUPE DE TRAVAIL « ESPACES PUBLICS »

# En 2023, qu'est-ce que des espaces publics inclusifs et apaisés ?

Dans ses réflexions préparatoires, le groupe de travail a commencé par relever la polysémie d'« espace public » avec, d'une part, les espaces publics comme lieux physiques accessibles au public, arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité, et d'autre part, l'espace public qui évoque des espaces de débat politique et de confrontation des opinions privées.

Le vivre ensemble et le lien social constituent les points com-

muns de ces deux dimensions : le groupe définit ainsi l'espace public comme les espaces privilégiés de développement du vivre-ensemble et du lien social.

La réflexion du groupe trouve son point de départ dans la forte demande sociale d'espaces publics inclusifs et apaisés en s'interrogeant sur ce qui est réellement attendu par les habitantes et habitants. Le groupe a ainsi souhaité partir d'une **approche « humaine »**, considérant la diversité des

publics, des usages et des modes de vie plutôt qu'une approche « technique » centrée sur des bonnes pratiques d'aménagement.

**Pour le groupe, il s'agit de répondre à la question : « comment prendre en compte les besoins des usagers dans des espaces publics inclusifs et apaisés pour qu'ils jouent pleinement leur rôle en faveur du vivre-ensemble et du lien social ? »**

25

## Une démarche exploratoire et croisant les regards sur l'évolution des espaces publics

Les travaux du groupe ont été principalement exploratoires et ont abordé une pluralité de disciplines pour nourrir une approche sociale des espaces publics (histoire, sociologie, urbanisme, etc.), à la recherche de « signaux faibles » sur les attentes et rapports à l'espace public :

- **Des séances de travail internes et d'auditions, notamment de la Direction de maîtrise d'ouvrage urbaine** (Métropole de Lyon) sur la Charte des espaces publics, ont permis d'échanger et d'identifier toutes les facettes du sujet ;
- **La participation aux démarches de concertation en cours** comme « Apaisement Presqu'île », les ateliers SCoT, etc ;
- **2 cafés-débats** pour permettre aux habitants de partager leur vécu et d'aborder l'aménagement et l'usage des espaces publics sous différents angles en fonction de l'évolution des modes de vie ;
- **2 marches exploratoires** qui ont permis une mise en lien intéressante entre "théoriciens" de l'espace public et usagers ;
- Un **concours-photo** sur le thème « des espaces publics inclusifs et apaisés et leurs contraires » pour recueillir la perception citoyenne des espaces publics. Une **Assemblée citoyenne** a ensuite été organisée en octobre 2023 pour présenter les résultats du concours et débattre sur la manière dont l'espace public est perçu et vécu aujourd'hui.

## 1 D'HIER A AUJOURD'HUI : UN ESPACE PUBLIC PERDU ?

### a) La perte de la dimension essentielle de l'espace public : le vivre-ensemble et le lien social

Les espaces publics sont les marqueurs de leurs époques et de l'évolution des modes de vie. Ils sont de véritables « laboratoires du vivre-ensemble », où chacun doit pouvoir trouver sa place quelle que soit sa situation. Toutefois, le groupe constate la perte de l'essence de l'espace public à savoir le vivre-ensemble et le lien social. Le caractère humain et collectif des espaces publics, l'esprit de convivialité et de solidarité semblent s'être en partie effacés au profit d'espaces publics impersonnels et froids. L'évolution de la société impacte alors les **usages et enjeux d'aménagement** de l'espace public.

### b) Des évolutions de fond : facteurs d'affaiblissement du vivre-ensemble et du lien social de l'espace public

#### ► Un développement urbain qui n'a pas suffisamment pris soin de l'espace public

**Une perte de diversité sociale, fruit d'une politique excluante** : avec l'augmentation du coût de l'immobilier, les classes populaires ont été chassées à l'extérieur de la ville, dans les périphéries et les banlieues. La concentration des logements sociaux dans les mêmes territoires a contribué à tenir à l'écart des populations précaires. En parallèle, d'autres mesures, par exemple, prises pour réduire la pollution automobile ou rendre les espaces agréables et végétalisés, sont aussi des facteurs contribuant à la gentrification de l'espace urbain.

**Une saturation de l'espace public qui rime avec bétonisation** : les espaces publics ont dû être densifiés du fait de l'importante croissance

démographique sur le territoire. Cette densification rime souvent avec bétonisation et saturation de l'espace public. Les photos proposées dans le cadre du concours illustrent bien ce sentiment de mal-être face à des espaces urbains inhospitaliers, minéralisés à outrance et ne laissant pas vraiment de place à l'humain.

#### ► Une évolution des modes de vie et comportements vers plus d'individualité

**Une accélération de nos modes de vie qui provoque une perte de proximité** : le modèle de société actuel nous pousse à adopter un rythme de vie toujours plus effréné. Nos vies sont également davantage « dispersées », notamment avec le découplage entre les lieux de résidence et de travail. En réaction, les personnes aspirent de plus en plus à un rythme plus apaisé permettant de prendre son temps, flâner, fréquenter les lieux de sociabilité de proximité afin de faire des rencontres.

**Une privatisation générale des comportements, générant des espaces publics fonctionnels et consommés** : actuellement, une tendance à la privatisation des comportements s'esquisse, les loisirs et la consommation marchande prennent le pas, mettant en avant les intérêts individuels au détriment de l'intérêt commun. Cette perte du collectif a également entraîné un moindre soin des espaces publics par les habitants.

#### ► L'espace public physique concurrencé par un espace public virtuel grandissant

Enfin, l'espace public physique se confronte également à l'ampleur d'**Internet**, ainsi qu'aux nouveaux modes de vie qu'il engendre. Bien que la vie quotidienne ait gagné en efficacité grâce à Internet, ce dernier a davantage favorisé l'**individualisme** et la **déshumanisation** plutôt que la création de liens sociaux.

## 2 LES REINVENTIONS DE L'ESPACE PUBLIC : APPRENDRE A REFAIRE ESPACE PUBLIC

**4 moteurs de réinvention de l'espace public sont identifiés par le groupe de travail :**

### a) La réappropriation collective des espaces publics par les habitants

**Recréer le consensus dans le collectif** : pour recréer du commun et redonner à l'espace public son sens et son essence, il faut apprendre à faire un pas vers l'autre, à s'accepter. Créer du collectif permet de faire converger les visions, de s'élever au-delà des préoccupations individuelles et d'anticiper les potentiels conflits d'usage. Il est donc essentiel de concevoir des espaces de rencontres hospitaliers, qui favorisent l'interaction, la diversité sociale, générationnelle et culturelle.

**Impliquer les citoyens dans la conception de l'espace public** : il n'est plus possible de concevoir l'espace public sans impliquer ses usagers. Outre une meilleure appropriation des espaces publics, la concertation des usagers permet de prendre en compte les besoins des divers publics.

26



**Des initiatives de micro-espaces publics autogérés qui fleurissent dans la Métropole :** les citoyens expriment la volonté d'être acteurs de leurs territoires. En ce sens, une réflexion doit être menée sur les « micro-espaces publics », entendus comme étant des espaces publics de proximité au sein desquels les riverains/habitants portent une action pour les faire vivre, les rendre plus dynamiques. Ces initiatives citoyennes se cristallisent principalement autour des espaces verts, l'art, la culture, le sport...

#### **b) Une approche globale et coopérante de l'inclusion et de l'apaisement**

**Une redéfinition de l'inclusion pour une compréhension globale des besoins :** la notion d'inclusion représente le fait d'offrir à tous les habitants un cadre de vie agréable, accueillant et dans lequel chacun se sent à l'aise. L'aménagement de l'espace public est souhaité le plus hospitalier et paisible possible, pour tous les publics. Répondre aux besoins et situations les plus spécifiques permet de répondre aux besoins du plus grand nombre (principe de « la ville pour le plus petit dénominateur commun »).

**Ne plus tolérer un espace public intentionnellement exclu :** si les espaces publics constituent des lieux de vie et de passage pour le plus grand nombre, il est important de prendre en considération les personnes sans domicile fixe qui occupent l'espace. L'inclusion passe également par l'hospitalité et l'accueil de ces publics (avoir des points d'eau, des bains-douches...).

**Une approche globale de l'apaisement :** l'apaisement doit aussi être considérée dans une approche globale, en apprenant à faire cohabiter les usages, les modes de transport, les fonctions de la ville plutôt que de les mettre en concurrence. Une meilleure cohabitation doit être imaginée par des aménagements urbains permettant de sécuriser la circulation des modes. Au-delà des aménagements, ce sont les comportements des usagers qui rendront un espace public effectivement inclusif et apaisé.

#### **c) Réinventer l'espace public en repartant des atouts du territoire**

La Métropole de Lyon jouit d'une situation favorable, à proximité d'espaces naturels de qualité, et bordée par deux cours d'eau. La nature et la proximité de l'eau constituent des atouts en matière de bien-être. Les étendues d'eau participent à la tranquillité et la sérénité des espaces publics en offrant un lien direct avec la nature. Leur disparition au profit d'espaces artificialisés pose question au regard des espaces de respiration qu'ils incarnent et des enjeux posés par le changement climatique.

#### **d) Le défi d'un espace public civique à remobiliser**

L'espace public doit recouvrer sa fonction de lieu civique et démocratique d'expression citoyenne, face à un espace politique virtuel qui redéfinit les règles du débat. L'espace public constitue un lieu qui accueille et fait vivre la démocratie locale, en servant de plateforme aux acteurs de la société civile, aux associations. Il est primordial de préserver cette dimension de l'espace public.



### **MESSAGES-CLÉS DU GROUPE DE TRAVAIL**

- ▶ **Que l'humain et le vivre bien ensemble soient au cœur des préoccupations de l'aménagement des espaces publics :** pour avoir des espaces apaisés, il faut un volontarisme politique plaçant l'humain au cœur des réflexions, en prenant en compte les défis liés aux enjeux climatiques et de santé.
- ▶ **Impliquer davantage les habitants en amont dans la conception et l'aménagement de l'espace public, pour faciliter son appropriation**
- ▶ **Rendre à l'espace public son hospitalité :** la Métropole doit mener des politiques adéquates en matière d'habitat et d'accompagnement social, et cesser les actions s'avérant excluantes par des interdictions ou des configurations inadaptées à certains usagers, privant ainsi le plein accès à l'espace public.
- ▶ **Un déploiement des espaces de diversité sociale, intergénérationnelle et culturelle à accélérer** afin de recréer du vivre-ensemble et renforcer les liens sociaux.
- ▶ **Une nécessaire articulation à trouver avec les enjeux climatiques, sanitaires, économiques et de vivre-ensemble.**
- ▶ **La définition d'un cap ambitieux en matière d'aménagement de l'espace public :** les 6 défis de la Charte des espaces publics de la Métropole de Lyon méritent d'être intégrés à la réflexion de l'ensemble des projets du territoire de manière globale et continue dans le temps. Cette prise en compte systématique doit se faire de manière adaptée aux enjeux de chaque territoire (histoire, composition sociale...).

## GRUPE DE TRAVAIL DENSITÉ – HABITAT

# Que serait une densification responsable ?

La question de la densification est ressortie comme une préoccupation importante lors de la première Assemblée citoyenne du CdD en novembre 2021. Elle a également croisé les réflexions portées par la Métropole à travers son Livre blanc de l'habitat.

Si la densité est un concept large et aux significations multiples, le groupe de travail a décidé de le travailler sous l'angle de la densité de population. De ce point de vue, densifier, c'est démolir et reconstruire, rénover, requalifier, surélever, construire

sur des terrains vierges de toute habitation, pour créer plus de logements et accueillir plus d'habitants. Toutefois, le groupe s'est détaché de cet aspect quantitatif pour centrer son analyse sur la densification telle qu'elle est « vécue » par les habitants.

La forte croissance démographique de la Métropole de Lyon et les tensions sur le marché du logement impactant plus particulièrement le logement social posent la question du développement urbain pour répondre à ces

besoins. Dans un contexte de crise environnementale et sociale, l'urbain questionne de plus en plus et la densification apparaît au centre des débats comme une solution pertinente. Néanmoins, il a été constaté que chacun avait une perception différente de la densité, liée à son expérience personnelle.

**La réflexion du groupe s'est donc particulièrement centrée sur les conditions d'acceptabilité de la densification.**

## Une démarche pour aller recueillir sur le terrain la parole citoyenne et des expériences de vécu de la densité

Au regard de son objectif de travail à partir du vécu de la densité, le groupe a retenu une approche centrée sur 3 territoires denses mais contrastés aux plans urbain, social et historique, afin d'aboutir à une analyse transversale des leviers de compensation de la densification :

► **La Duchère** est un quartier représentatif de la densité qui connaît un projet ambitieux de rénovation depuis 2003. Cette transformation en profondeur avec la démolition de « barres » pour laisser place à des immeubles plus bas avec des îlots de fraîcheur, favorise l'amélioration de la qualité de vie des habitants comme le désenclavement du quartier (modes doux, transports collectifs, etc.), la nouvelle centralité et le renforcement des services publics.

Cette réhabilitation est vécue par certains comme une dé-densification (la population a légèrement diminué et tend aujourd'hui à se stabiliser), mais l'emprise des constructions sur l'espace public peut être considérée comme une densification de l'habitat.

► **La Ville-Nouvelle de Rillieux-la-Pape** est un exemple de densité en mouvement. Le projet de rénovation urbaine s'étalant de 2019 à 2030, doit permettre de diversifier l'offre de logements, de

désenclaver un quartier dégradé et de recréer un « vrai » centre-ville, devant favoriser la cohésion sociale. Un projet de ZAC à proximité (Osterode) doit également être le support d'un développement urbain important en logements, entreprises et transports. Cette évolution n'est pas sans générer des inquiétudes parmi les habitants qui craignent un phénomène de saturation du secteur sans mise en place d'équipements adaptés.

► **La Confluence**, un nouveau quartier qui illustre la densité réinventée.

Bâti sur des friches industrielles et portuaires, adossé à un ancien quartier ouvrier, il fait figure de proue du développement durable et de la smart city multipliant les partenariats et accumulant les récompenses depuis une vingtaine d'années.

Symbôle de l'innovation urbaine, ses habitants sont sensibles à la qualité de vie qu'offrent la densité apaisée, la qualité architecturale de l'habitat et la haute performance énergétique des immeubles ainsi que la mixité fonctionnelle et sociale en cours de développement. Il est aussi un quartier d'affaires important regroupant plus de salariés que d'habitants et la co-habitation n'est pas évidente pour tous (actuellement 14 000 habitants pour 17 000 salariés).

Pour mener ses travaux et étudier ces 3 quartiers, le groupe a mené :

► **Des réunions de travail pour définir la thématique à traiter et clarifier les objectifs et enjeux de la mission du groupe.**

► **La prise de connaissances de la vaste documentation sur le sujet et la participation à de nombreux évènements** en rapport avec la thématique (congrès, présentations institutionnelles (SCOT, Projets ANRU...)

► **Une Assemblée citoyenne**, le 15 décembre 2022, pour la présentation du livre blanc de l'habitat et l'animation de deux débats-flashes par des experts en sociologie et en architecture.

► **Des déambulations, enquêtes de terrain, rencontres** avec les habitants et partenaires dans les quartiers étudiés.

► La participation aux réunions du SCOT, au Congrès des HLM, au congrès national de la Confédération syndicale des familles.

► Des échanges avec les conseils de développement des métropoles d'Aix-Marseille, du Grand Paris et une présentation de ses travaux au cours des Journées de la coordination des Conseils de développement en novembre 2023.

## 1 DERRIÈRE LA DENSIFICATION, LA QUESTION DU LOGEMENT

À travers les exemples étudiés, le groupe de travail a mis en évidence combien la question de la densification était intégrée aux difficultés que rencontre aujourd'hui le territoire métropolitain en matière de logement.

### a) Une hausse significative de la valeur des biens immobiliers et des loyers

La crise du logement que traverse les grandes agglomérations françaises est due aux prix du foncier qui ont explosé, aux coûts de construction et taux de crédits qui augmentent. La densification résulte de la forte et constante demande de logements au sein de la métropole de Lyon en particulier de logements sociaux qui ne faiblit pas (1 seule offre aujourd'hui pour 10 demandes).

La hausse constante des prix des loyers au sein de la métropole est ainsi le résultat de la loi de l'offre et de la demande, et du manque de logements par rapport aux besoins croissants. Plusieurs habitants (Duchère et Rillieux-la-Pape) ont précisé que le « choix » de leur quartier a été guidé par les prix du parc locatif et les prix des logements en accession à la propriété compétitifs par rapport à d'autres territoires. Ce déficit de l'offre ne permet plus à de nombreux habitants de se loger dignement. Vivre dans des quartiers denses n'est ainsi pas toujours choisi et peut être guidé par ces logiques de marché.

### b) Une offre aujourd'hui inadaptée aux parcours de vie

Aujourd'hui l'offre de logement n'est pas adaptée aux parcours de vie des métropolitains : jeune couple, familles nombreuses, retraités... n'ont pas les mêmes modes de vie et pas les mêmes besoins d'où l'importance de disposer d'une offre locative diversifiée et adaptée à tous.

Le système d'attribution des logements sociaux contraint également la liberté de choix individuel : les logements sociaux accordés suivant certains critères, ne correspondent pas toujours aux

besoins et aspirations des ménages, qui se sentent alors obligés d'accepter les logements qui leur sont proposés.

## 2 DERRIÈRE LA DENSITÉ, LA QUESTION DE L'HABITAT ET DE SON ENVIRONNEMENT

Si habiter un quartier dense n'est pas toujours choisi, les travaux du groupe ont permis de démontrer que la densité n'est pas incompatible avec le bien-vivre. En effet, une importante majorité des habitants sont attachés à leur quartier après y avoir vécu quelques années. L'étude des trois quartiers souligne que la densité est perçue comme un des paramètres de l'habitat, qu'il faut appréhender dans une approche globale. Le travail effectué dans ces différents quartiers a permis d'identifier plusieurs leviers permettant de « compenser » les aspects potentiellement négatifs de la densité :

► **La densité confortable** : la densité est mieux acceptée si les logements offrent une qualité de vie et des conditions d'habitation agréables et confortables, dans le respect de l'intimité visuelle et acoustique de tous.

► **La densité apaisée** : un environnement apaisé, avec des espaces verts, disposant de véritables aménagements végétalisés, comportant des zones de détente, des rues propices à la circulation en modes doux, offrant une meilleure qualité de vie.

► **La densité multifonctionnelle** : la multifonctionnalité joue un rôle essentiel dans l'acceptabilité d'un territoire densifié, en créant un environnement urbain répondant aux besoins des habitants : logements, commerces, pôles d'emplois, équipements, services publics... Par ailleurs, ces espaces sont susceptibles de constituer des lieux de rencontres et de sociabilité privilégiés.

► **La densité « ouverte »** : un territoire doit être observé par le prisme de sa connexion avec les territoires extérieurs, car c'est de cette manière qu'il est vécu par ses habitants. Un territoire densifié sera mieux vécu si les réseaux de

transports permettent d'accéder facilement à des lieux d'intérêt, à des services qu'il n'abrite pas.

- ▶ **La densité conviviale** : le vivre-ensemble et la convivialité sont des leviers majeurs de l'acceptation de la densité. Les quartiers densifiés sont souvent caractérisés par une diversité culturelle et socio-économique à laquelle une partie des habitants est attachée.
- ▶ **La densité sécurisée** : de nombreuses études démontrent que la densité n'est pas synonyme d'insécurité, mais que les conditions de vie, les difficultés financières vécues dans certains quartiers génèrent de la délinquance et en particulier le trafic de drogues. Toutefois, la sécurité est essentielle pour que les habitants vivent en confiance dans leur immeuble/leur quartier.
- ▶ **La densité co-construite** : la co-construction des quartiers favorise une meilleure acceptation de la densité par la population locale. Impliqués dans le processus de concertation, les résidents ont l'opportunité de façonner l'avenir de leur territoire. La qualité urbaine pensée dans toutes

ses dimensions avec les citoyens sera, sans aucun doute, un atout pour la réalisation de quartiers densifiés dans lesquels il fait bon vivre.

- ▶ **La densité dessinée** : dans le débat public, le choix des formes urbaines a un impact fort sur les représentations et l'image de la densité. Mais chaque typologie d'habitat présente des atouts. La densité ou la densification de l'habitat devient acceptable si les conditions déclinées sont respectées. Selon les cas, les habitants apprécient les tours, les petits immeubles ou les maisons, mais, aucune de ces typologies ne se distingue comme la plus souhaitée pour tous.
- ▶ **La densité respirante**, les habitants expriment également un désir « d'espaces de respiration », ils sont sensibles aux ouvertures sur l'extérieur, ils apprécient la vue dégagée vers l'horizon, vers le ciel ce qui impose des formes architecturales de hauteurs différentes évitant de créer des barrières et de l'enfermement visuel. Cela implique d'être attentif aux silhouettes des bâtiments construits de hauteurs diversifiées, afin de rompre la monotonie des espaces densifiés.

## MESSAGES-CLÉS DU GROUPE DE TRAVAIL

En conclusion, la question de la densité urbaine est complexe et multidimensionnelle, dépassant largement le débat architectural pour englober une **vision globale de la ville et de la manière dont elle est vécue**.

**La densification urbaine peut apparaître comme un outil puissant pour répondre aux défis contemporains, à plusieurs conditions identifiées par le groupe :**

- ▶ **La densification est une réponse pertinente à la crise du logement**, si elle est réalisée de manière inclusive, réfléchie, respectueuse, dans des conditions optimales de qualité environnementale et sociale.
- ▶ **La place des habitants doit être centrale pour concevoir les quartiers densifiés de demain**. Leurs attentes et besoins doivent être écoutés et pris en compte par les décideurs lors de concertations préalables aux décisions et tout au long de la réalisation des projets. L'instauration d'ateliers d'urbanisme publics, mêlant habitants, acteurs locaux et professionnels de l'urbanisme permettrait de concevoir collectivement la ville et d'aménager ainsi le territoire.
- ▶ **La densification ne doit pas être imposée de manière uniforme, mais adaptée en fonction des besoins spécifiques de chaque territoire**, afin de développer un environnement qui offre un confort de vie à ses habitants.
- ▶ Il est important de respecter le paysage urbain environnant en évitant les ruptures brutales avec le paysage et l'identité des quartiers environnants (notamment les quartiers résidentiels peu favorables à la densification), sans brider la créativité architecturale. Ne faisons pas trop rapidement tables rases des zones pavillonnaires qui répondent aux envies d'espaces et d'extérieurs des familles avec enfants. Les nouveaux modes de vie, dont le télétravail, la semaine de 4 jours permettent de diminuer notablement les déplacements. et de libérer des logements en cœur de ville.
- ▶ **Prendre en compte les réalités d'aujourd'hui et anticiper les besoins futurs dans l'aménagement des territoires et la construction de logements de qualité** : évolution des modes de vie, nouveaux besoins en termes de logement, évolution des normes de qualité de l'habitat, des contraintes dues aux urgences climatique et environnementale...
- ▶ **Cette approche nécessite également une réflexion poussée sur le devenir de ces quartiers densifiés**, qui ont tendance à être délaissés à la suite des opérations de densification qu'ils subissent. Pour y palier, nous interpellons les élus sur l'importance d'établir des engagements en matière d'anticipation du vieillissement des projets de densification, et ce dès leur construction.
- ▶ **Pour concrétiser ces engagements, il est impératif d'offrir les conditions nécessaires pour passer des intentions à l'action**. Cela implique de contraindre les promoteurs au respect de certains principes (entre autres le confort/le bien-vivre mais aussi l'esthétique).
- ▶ Enfin, l'habitant nouveau doit pouvoir trouver de nouvelles racines dans un quartier renouvelé, peut-être plus dense, dans tous les cas, différent.

## GRUPE DE PRÉFIGURATION « ÉCONOMIE »

# Comment allier l'économie avec la transition écologique et la justice sociale ?

Le lien à établir entre développement économique, transition écologique et justice sociale est très vite ressorti comme un sujet central dès les premières Assemblées citoyennes du Conseil de développement de novembre 2021 et mars 2022.

Pour cette raison, en parallèle de la création des 3 autres groupes de travail sur la « Métropole à vivre », le Comité d'organisation a souhaité créer, de manière plus exploratoire et moins structurée, un groupe dit « de préfiguration » pour « défricher » quelques principaux sujets à enjeu économique comme « **préoccupation transversale** » pouvant interférer avec les thèmes des 3 autres groupes de travail. La réflexion du groupe s'est ainsi inscrite dans la question : **Quel(s) modèle(s) de développement économique pour la Métropole en lien avec la transition écologique et la justice sociale ?**

### Des travaux préparatoires pour identifier et questionner les nouveaux modèles économiques

Au regard de son objectif de préfiguration d'un travail ultérieur, le groupe a cherché à se mettre à l'écoute de nouveaux modèles économiques intégrant les questions écologiques et sociales pour en comprendre les ressorts. Il s'agissait de mesurer le degré de maturité de ces nouveaux modèles tout en sondant la compréhension de la politique conduite par la Métropole par les acteurs qui les portent.

À cette approche s'est ajoutée la volonté d'aller au contact de la population. Cela suggérait une démarche avec des visites de certains lieux emblématiques de ces nouveaux modèles, des enquêtes auprès des acteurs socio-économiques et des habitants dans les territoires.

31

## 1 UN MODÈLE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE IMPACTÉ PAR LES IMPÉRATIFS D'UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE ET SOLIDAIRE

Les premières réflexions du groupe de préfiguration ont fait très vite apparaître le fait que la prise en compte des **impératifs d'une transition écologique juste et solidaire** avait toute chance d'impacter fortement le modèle de développement économique tel qu'il était jusqu'ici pratiqué et promu au sein de la Métropole de Lyon. Dans le mandat actuel, sont particulièrement mis en avant l'idée d'un développement économique soutenable, sobre, privilégiant les acteurs de proximité, ainsi que les notions de résilience, de mutualisation, de circuits courts et d'économie circulaire.

Le groupe avait quelques **inquiétudes sur l'impact négatif qu'allait avoir l'adaptation aux contraintes écologiques** sur le tissu économique et par conséquent le confort de vie de la population. Des acteurs économiques et associatifs avaient même déjà développé des initiatives allant dans le sens d'une telle **dynamique conjointe écologique et sociale autant qu'économique**. D'où l'intérêt d'**aller à la rencontre de ces nouveaux modèles économiques** pour comprendre comment ils peuvent créer de la valeur ajoutée tant économique qu'écologique et sociale.

## 2 UNE DOUBLE APPROCHE DU SUJET : DE LA COMPRÉHENSION DES ACTEURS À L'ÉCOUTE DES PERCEPTIONS CITOYENNES

Suivant sa double approche d'analyse des modèles économiques et d'écoute citoyenne, le groupe a mené une série de travaux préparatoires avec :

### a) Une séance de lancement à l'occasion des Rencontres du Carré de Soie à Vaulx-en Velin/ Villeurbanne (octobre 2022)

L'événement était l'occasion pour le groupe d'établir un « mapping » ou un **repérage de tous ces nouveaux modèles** (économie circulaire, économie collaborative, économie sociale et solidaire, économie de la fonctionnalité, tiers lieux, monnaie locale...) pouvant déjà exister sur la métropole (comme l'association Cagibig), de s'interroger sur l'éventualité de leur cohérence d'ensemble et leur compatibilité avec les autres modèles et secteurs économiques plus classiques, marchands ou publics. Il y avait également d'autres initiatives d'**acteurs locaux développant de nouveaux modèles économiques sur ce territoire concerné par les transformations du projet urbain**, en particulier le CCO (Laboratoire d'innovation sociale et culturelle) au sein du tiers lieu L'Autre Soie, l'association Minéka (Matériaux de construction à réutiliser) ou l'Entreprise à But d'Emploi Bross'Up.



### b) Une contribution active aux concertations organisées par la Métropole en lien avec le volet économique

32

Les membres du groupe ont participé aux différentes réunions de concertation organisées par la Métropole comme les ateliers du SCOT, la modification n°4 du PLUH et les Assises des quartiers populaires. 3 points principaux ont été retenus par le groupe :

#### ► L'importance de la différenciation des territoires à l'intérieur même de l'espace métropolitain :

si les attentes des habitants au regard des questions économiques et de l'emploi pouvaient refléter des valeurs partagées, elles s'exprimeraient cependant en tenant compte de situations locales Emploi-Habitat passablement différentes, notamment entre les CTM du centre, ou de l'ouest et de l'est, ou du nord et du sud de la Métropole.

#### ► Une demande de plus de proximité dans le développement de la métropole : la principale aspiration est celle d'un triptyque « J'habite, je travaille, je me déplace » dans une proximité suffisante pour mieux faire coïncider « cadre de vie et confort de vie ».

#### ► Un développement plus équilibré se basant sur plusieurs polarités : la Métropole vise, en termes d'aménagement et à l'horizon 2040 du SCOT, une « agglomération conciliant dynamique économique et transition écologique pour faire valoir un autre modèle d'attractivité en misant sur ses polarités économiques ». Reste à traduire cet objectif dès aujourd'hui en termes de développement de toute une série d'activités économiques pour répondre au mieux aux besoins des habitants et des entreprises dans la métropole et ses territoires.

### c) Une rencontre avec Émeline BAUME, vice-présidente chargée de l'économie et de l'emploi à la Métropole de Lyon

Les membres du groupe avaient sollicité cette rencontre avec l'élue précisément pour échanger sur les nouvelles orientations de la Métropole en matière de développement économique. Ils retiennent 3 points principaux de cette rencontre :

- **Le changement de paradigme pour la Métropole** qui passe d'une politique d'attractivité externe à la recherche d'un modèle endogène d'économie circulaire pour accompagner la nécessaire transition écologique. Le lancement de l'Observatoire métropolitain de l'économie à impact confirme cette orientation stratégique et vise à en partager les enjeux prioritaires auprès des acteurs économiques.
- **Une volonté de valoriser et d'accélérer ce changement de paradigme** dans le cadre d'un comité économique territorial élargi (CETE) sans oublier des rencontres avec les organisations syndicales et professionnelles ; et ce avec une visée y compris au-delà des frontières de la Métropole (notamment en direction des territoires voisins)
- **Une animation collective des entreprises** par l'organisation de coopération, d'éco-incitation et éco-conditionnalité

L'élue a aussi mentionné quelques « **angles morts** » de sujets relatifs notamment aux perfluorés de la Vallée de la chimie, à la transformation des emplois, à la lisibilité de l'action économique, sur lesquels une contribution du CdD pourrait être utile.

### d) Un projet de feuille de route mais qui n'a pu être mis en application que très partiellement

À la suite de cette rencontre, le groupe a élaboré un « projet de feuille de route » avec :

- **Le développement économique comme moyen pour une transition écologique juste et solidaire plutôt que comme un objectif en soi** : il s'agit d'examiner comment sont promus et combinés de nouveaux modèles d'économie circulaire, pour l'Économie sociale et solidaire mais aussi pour les secteurs de l'économie classique (marchande ou publique), et sans oublier les « renoncements » à des activités économiques qu'il ne faudrait plus faire, ou plus faire de la même façon, pour que le poids du passé n'handicape pas les opportunités de l'avenir.
- **Une double enquête à mener envers (et avec) les habitants-citoyens autant qu'envers (et avec) les acteurs socio-économiques** pour confronter leurs représentations du développement économique avec celle de la Métropole.
- **Des visites de « lieux emblématiques »** à faire dans différents territoires ou des **auditions** d'acteurs socio-économiques.



Cependant pour des raisons de disponibilité des membres qui participent aussi aux travaux dans d'autres groupes de travail, la feuille de route a partiellement été mis en application notamment avec la visite d'un tiers lieu.

#### e) La visite du tiers lieu des Grandes Voisines (Francheville)

Le groupe a visité ce tiers lieu lors de son inauguration en juin 2023. Les membres retiennent essentiellement de cette visite :

- ▶ **L'engagement conjoint de la Métropole et de l'État** fortement exprimé, à mettre en regard de la position d'attente de la ville de Craponne. Cela souligne l'importance de la « double légitimité » communale et métropolitaine née des élections, à respecter au mieux pour la meilleure réussite d'un tel projet.
- ▶ **Le dynamisme et l'efficacité du consortium (FNDSA, Armée du salut, Plateau urbain)** qui porte le projet, très explicitement compris comme un projet d'urbanisme transitoire.
- ▶ **La « mixité des usages » et l'intérêt du croisement de dimensions différentes** (sociale, culturelle, entrepreneuriale...) dans un tiers lieu de cette nature avec une certaine omni-préoccupation écologique.



## MESSAGES-CLÉS DU GROUPE DE PRÉFIGURATION

Au terme des travaux de préfiguration, le groupe souhaiterait faire passer les messages clés suivants :

- ▶ **Un point de vigilance relatif à la question de l'emploi** : Quel impact aura la transition écologique voulue et engagée en matière de développement économique sur la création, le maintien ou la reconversion des emplois actuellement occupés ou recherchés par les habitants ? Le groupe suggère que la Métropole prenne en compte aussi cette question de l'emploi en termes quantitatifs et qualitatifs au-delà de la seule dimension Insertion.
- ▶ **La nécessaire popularisation de la question même du développement économique et de son articulation avec la transition écologique** : la vision et les actions menées par la Métropole en matière de développement économique dans son rapport avec la transition écologique sont méconnues par la population en général. Du fait de la complexité du sujet de l'économie, il est nécessaire de la « populariser » dans une approche d'éducation populaire et de sensibilisation pour une meilleure compréhension des enjeux par tous et toutes.
- ▶ **L'importance des territoires et de la gouvernance institutionnelle** : il est important de prendre en compte la dimension territoriale pour aborder la question du développement économique mais aussi de collaborer avec les communes pour permettre une meilleure appropriation des sujets économiques par les habitants. Il faudrait également sortir des confrontations souvent partisans sur le sujet du développement économique et de son articulation avec la transition écologique, qui est un enjeu transversal à tous les niveaux de gouvernance.
- ▶ **L'importance du CdD de continuer à traiter cette question du développement économique** et suivre la manière dont la Métropole s'en saisit et agit en conséquence.

## b. Les messages clés du cycle « Métropole à vivre »

Les membres des 4 groupes de travail ont présenté au bureau et au Comité d'organisation leurs réflexions et les enseignements qu'ils ont tiré de leurs rencontres et analyses, afin de construire une vision commune. Cette vision de « la Métropole à vivre » se décline en grands messages clés qui constituent pour le CdD des propositions d'actions en direction des élus de la Métropole de Lyon.

### 1 UNE VISION GLOBALE / GRANDS ENJEUX / GRANDES MUTATIONS

#### Habitat, travail, mobilité : des enjeux d'aménagement et de développement interdépendants

L'ensemble des observations et travaux des groupes de travail font apparaître une grande interdépendance des enjeux d'aménagement et de développement : les dynamiques d'habitat, d'emploi, de mobilités sur le territoire apparaissent directement liées les unes aux autres. Leur compréhension et leur prise en compte doivent donc se faire de manière systémique. Plus précisément deux facteurs principaux de ces dynamiques territoriales ressortent des échanges : la recherche de qualité de vie pour les habitants et le rôle du développement économique qui conditionne fortement les évolutions et structurations du territoire.

#### ► La recherche de qualité de vie par les ménages

Les aspirations des ménages à une meilleure qualité de vie constituent le premier moteur de ces dynamiques territoriales, le plus immédiatement sensible pour les citoyens. Renforcés à la suite de la crise COVID, les effets de ces aspirations se matérialisent dans les choix de lieux d'habitation jouant ainsi sur les mobilités, les attentes de service dans les territoires... La demande de plus de partage de l'espace public, entre les modes de déplacement et au delà pour être des lieux de vie ouverts à tous et toutes, s'inscrit également dans cette recherche d'une meilleure qualité de vie.

Les membres du Conseil de développement se sont cependant interrogés sur la soutenabilité de ces attentes en matière de qualité de vie. En effet, les demandes recueillies à l'occasion de ses travaux ou des concertations auxquelles le CdD a participé pourraient laisser penser que les habitantes et habitants « veulent tout partout » tout en souhaitant être préservés de certains effets du développement et des dynamiques territoriales. Par exemple, on veut s'installer dans le périurbain et y voir s'y développer les services mais sans accepter la densification de ces territoires. De même, la volonté de voir arrêter les projets de nouvelles infrastructures routières se heurte aux constats sur la saturation

des réseaux. Dans cette logique, les travaux du groupe densité, au même titre que les ateliers du SCOT ont mis en avant l'importance de conditionner le développement et la densification à l'apport simultané des services, des infrastructures et des mobilités permettant le maintien de la qualité de vie.

#### ► Le développement économique conditionne beaucoup les évolutions et structurations du territoire, à l'instar des mobilités, au regard de la localisation des emplois

Au fondement de cette aspiration première à la qualité de vie, apparaît cependant un second facteur : le développement économique qui, à l'instar des mobilités et au regard de la localisation de l'emploi, détermine une part importante du confort de vie recherché..

D'autant que les échanges ont vite montré que ce moteur du développement économique est aujourd'hui largement questionné. Il s'agit majoritairement de sortir du modèle des décennies précédentes reposant sur la recherche d'attractivité de la Métropole et conduisant à toujours plus de développement concentré en son sein, voire en son centre. Ce modèle montre aujourd'hui ses limites et semble rejeté par de nombreux habitants, notamment par les participants à la concertation sur le Schéma de cohérence territoriale (SCoT).

Si la remise en cause de ce modèle est largement partagée, les membres du Conseil de développement ont noté l'expression de différentes sensibilités parmi les citoyens : pour certains, une volonté d'un mode de développement plus endogène et plus équilibré, pour d'autres, une volonté de non-développement (« on arrête tout »), le CdD penchant nettement pour la première perspective.

Plus largement, la recherche d'un équilibre entre l'enjeu de développement économique et les enjeux écologiques et sociaux est largement plébiscitée par les citoyens. Des illustrations de cette problématique ont été abordées à travers l'obligation de Zéro artificialisation nette, de neutralité carbone ou encore la notion d'équité territoriale... Mais sans que les citoyens parviennent à saisir quelles articulations entre ces enjeux étaient concrètement à rechercher. Le Conseil de développement pourrait ainsi utilement contribuer à cette réflexion dans une seconde étape de ses travaux.

## 2 LA MÉTROPOLE À VIVRE : UN TERRITOIRE ET UNE SOCIÉTÉ DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Les travaux des différents groupes de travail décrivent, chacun à leur manière et sous l'angle de leur thématique, une vision souhaitée d'une société du bien-vivre ensemble qui intègre les défis du siècle. Changement climatique et autres défis environnementaux, défis de santé publique, inégalités et exclusions sociales... questionnent nos modes de vie et notre manière de concevoir la Ville. La Métropole à vivre du 21<sup>e</sup> siècle doit intégrer ces défis tout en offrant la qualité de vie pour toutes et tous.

Cela passe notamment par une demande globale d'apaisement des rythmes de vie et des rythmes de la ville ainsi que des rapports sociaux.

Ces transformations ne sont cependant pas simples et les différents travaux des groupes de travail soulignent aussi des ambivalences dans la redécouverte du local et de la proximité, qui peuvent aussi constituer des formes de repli, ou encore dans la demande de lien social, qui n'est pas toujours synonyme d'acceptation de la diversité sociale, par exemple.

### Une demande forte d'apaisement : une ville apaisante et des comportements apaisés

La notion d'apaisement est ressortie dans les différents travaux des groupes de travail comme un point de convergence permettant d'exprimer à la fois une évolution souhaitée de l'organisation de la ville, et de nos pratiques et liens sociaux. L'apaisement apparaît ainsi comme la voie permettant de concilier des enjeux aujourd'hui en tension.

Concernant l'acceptation de la densité, par exemple, l'importance de l'environnement urbain dans la qualité de vie est largement soulignée. La densité peut être acceptée si elle offre l'opportunité d'améliorer la qualité de vie, notamment en s'accompagnant de végétalisation, d'amélioration des espaces publics, de développement des liens sociaux dans le quartier...

Le groupe de travail espaces publics, dans son approche, considère également les espaces publics comme des espaces privilégiés de développement du vivre-ensemble et du lien social. Pour ce groupe, l'apaisement doit être considéré dans une approche plus globale, en apprenant à faire cohabiter les usages, les fonctions de la ville... Plutôt que de les mettre en concurrence. Il s'agit également de retrouver des modes de vie moins rapides, qui laissent plus de place au collectif, à l'appropriation quotidienne de son quartier, à la sociabilité locale... En termes de mobilité, cette notion d'apaisement a également été soulevée à travers l'évolution de nos pratiques de mobilité. Réduire l'usage de la voiture en ville sera un facteur d'apaisement mais il doit être rendu possible par le développement de l'offre alternative. Plus encore, la question du partage de l'espace entre les différents modes de déplacements et leur cohabitation renvoie à des questions d'aménagement mais aussi de comportements. Si les aménagements ou l'offre de mobilité doivent permettre l'apaisement des circulations, l'évolution



des comportements individuels vers plus de respect des autres usagers est tout aussi essentielle. En ce qui concerne la transition des mobilités, l'apaisement n'est cependant pas la première motivation ; l'enjeu essentiel étant environnemental, et l'apaisement simplement un facteur contributeur.

Le groupe de préfiguration « économie » exprime aussi, à sa manière, un tel souci d'apaisement : il s'intéresse à l'amélioration de l'articulation entre le modèle économique, la transition écologique et la justice sociale, en soulignant une attente des habitants de moins d'attractivité et de plus d'ancrage pour la nature et la localisation des activités économiques et des emplois.

### Une affirmation de la demande de proximité et d'ancrage aux territoires

La demande de proximité et d'ancrage aux territoires a été fortement exprimée dans tous les territoires. Cette recherche de proximité se retrouve dans tous les champs : recherche de « circuits courts » travail - habitat... ; une volonté de « vie de village » dans tous les territoires (même en Presqu'île) avec une vie qui s'ancre, dans toutes ses dimensions, dans le local. Ce rapport au territoire s'émancipe des frontières institutionnelles par l'affirmation de l'importance d'une échelle « infra-Métropole », correspondant pour chacun à son territoire de proximité vécu, mais sans se limiter aux frontières institutionnelles pour déborder sur des bassins de vie plus larges. Ce rapport pluriel au territoire se retrouve également dans les fortes expressions de demande de transports : « en toile » plutôt qu'en étoile, dépassant les frontières métropolitaines et avec de fortes attentes sur les transports collectifs et dans une logique d'intermodalité ou encore à travers la continuité des pistes cyclables...

### Une demande ambivalente de lien social

Les sujets du vivre ensemble et de la diversité sociale ont été fortement portés dans les travaux du Conseil



de développement ou encore dans les concertations observées par ses membres. Ils peuvent néanmoins apparaître moins partagés que les premiers points avec des territoires qui se montrent moins sensibles à ces questions, au regard des observations menées par les membres des groupes de travail.

#### ► L'inclusion et la justice sociale comme autre point de convergence

La question de la justice sociale comme finalité partagée mais aussi condition incontournable pour permettre de relever les enjeux de la Métropole à vivre a été mise en avant de manière transversale aux différents groupes de travail.

Dans le contexte de la ZFE, la demande en transports collectifs s'est largement exprimée dans une logique de renforcement du lien social et de justice sociale. Le débat sur leur gratuité pourrait également y être rattaché. En effet, si pour certains citoyens la gratuité semble nécessaire au nom de l'inclusion et de la justice sociale, d'autres estiment que la gratuité pourrait empêcher les investissements nécessaires au développement des transports en commun, ou faire peser une charge trop importante sur les contribuables. Le débat sur la gratuité n'a donc pas été tranché mais il est important de noter qu'elle peut prendre différentes formes : gratuité horaire, gratuité le week-end, gratuité pour les plus démunis...

Les travaux du groupe « espace public » ont pointé l'inhospitalité que certains espaces publics pouvaient développer vis-à-vis des populations les plus fragiles, notamment les sans-abris. Plus largement, leurs travaux montrent comment, encore aujourd'hui, la conception de l'espace public peut être excluante. Le groupe « densité » a également pointé cette question en lien avec la crise du logement qui chasse les populations les plus fragiles de certains quartiers ou secteurs de la métropole du fait de la pression immobilière. Or, un intérêt pour la diversité

sociale, culturelle, générationnelle semble traverser l'ensemble des groupes.

#### ► Une recherche de lien social sélective ?

Les membres du Conseil de développement avaient remarqué que la demande de lien social exprimée dans les ateliers du SCOT s'inscrivait également dans un attachement revendiqué à « son » territoire de proximité. La plupart des habitants rencontrés par le CdD ont témoigné se sentir bien là où ils vivent et y être attachés même dans les territoires moins favorisés et même si la plupart indiquaient attendre plus de services, de commerces ou de transports. Le groupe « densité » du CdD pointe cet attachement fort aux quartiers étudiés (la Duchère, Rillieux Ville Nouvelle, Confluence) pour les habitants qui y vivent depuis longtemps. Le CdD a néanmoins relevé que le choix du lieu de vie pouvait être subi par certains habitants, posant la question de l'exclusion par les prix de populations de certains territoires.

Quoiqu'il en soit, l'attachement majoritairement affirmé à son territoire de vie révèle une ambivalence entre vivre-ensemble et repli sur soi. À titre individuel, l'ancrage territorial est l'occasion de présenter son territoire comme support de nombreuses relations, d'une identité de proximité, de cohésion locale... Mais elle peut également paraître, au contraire, comme un repli dans des logiques d'entre-soi. La revendication des spécificités et de l'identité des territoires se transforme ainsi en une exigence, notamment vis-à-vis de la Métropole, de respect des volontés locales qui peuvent conduire à des réflexions « NIMBY » de l'acronyme anglais « pas dans ma cour ». « Il faut construire pour répondre aux besoins de logements mais pas dans notre territoire. Il faut chercher le développement économique mais chez le voisin. Le développement du logement social est nécessaire mais risquerait de déséquilibrer notre commune... »

### 3 FABRIQUER LA MÉTROPOLE À VIVRE

Enfin, les travaux du Conseil de développement interrogent la manière de concevoir la ville pour insister particulièrement sur 3 points :

#### La participation des habitants et acteurs dans la conception des projets et des politiques publiques

Les différents groupes de travail partagent également la même vision d'une nécessaire prise en compte des habitants et des usagers de la Métropole dans la conception des politiques. Leur participation doit être au centre des projets afin de mieux répondre à leurs besoins et à leurs usages. Il est important de les impliquer en amont sur la conception avec des concertations régulières qui font aussi évoluer la construction de la cité mais également dans le suivi des décisions prises. La participation des habitants nécessite qu'ils soient accompagnés dans la compréhension des enjeux. Si certains sujets renvoient directement à la vie quotidienne, d'autres nécessitent un travail particulier d'explication et de mutualisation. Les groupes « économie » et « mobilité » pointent notamment cet enjeu. Sujets complexes, il est important de les « populariser » c'est à dire d'aller vers les habitants afin de mieux les aider à comprendre et à s'approprier les questions économiques (et donc pour eux de travail et d'emploi), ou celles des mobilités (à travers l'agence des mobilités notamment). Cela doit leur permettre une meilleure appropriation des enjeux du développement du territoire. Cette participation des habitants et des acteurs dans la conception des projets est importante mais, il faudrait qu'elle ait du sens et de l'impact.

#### Une cohérence globale dans les politiques et dans le temps

Une des visions partagées entre les différents groupes de travail concerne la recherche de plus de cohérence dans la conception des politiques (mobilité, espace public, habitat...). Il est important d'avoir de la cohérence dans la conception des projets notamment en termes de transport et de densification tout en tenant compte des temporalités pour penser et fabriquer la ville dans toutes ces dimensions de manière simultanée.

Les différents groupes de travail soulignent que la fabrique de la ville – développement de l'offre de mobilité, réaménagement des espaces publics, construction de logements – s'inscrit par nature dans un temps long. Néanmoins, il faut la travailler en permanence, y compris par des solutions provisoires, pour apporter des réponses adaptées dans le présent.

Cette cohérence doit également être territoriale, aux différentes échelles de la Métropole, aux bassins de vie.

#### Une continuité de l'action publique à grande échelle

A travers les thématiques travaillées, les groupes de travail ont pointé que leur vision recroisait souvent, et au moins en partie, celle des grands documents stratégiques de la Métropole comme la Charte des Espaces Publics ou encore le Livre Blanc de l'Habitat.

Néanmoins, ces documents apparaissent encore comme de « belles intentions ». Il est important pour le Conseil de développement de connaître l'impact de ces outils sur le long terme. Cette attention renvoie à deux questions plus précises :

- Celle de leur application réelle et à grande échelle: comment passer de l'intention à l'action ? Les groupes de travail se questionnent ainsi sur la manière de rendre obligatoire ou systématique leur mise en œuvre. Cette application doit également être à la hauteur des enjeux identifiés et ne pas se limiter à des expérimentations ou à l'application des principes portés par ces documents à certains projets seulement.
- Celle de leur continuité dans le temps : alors que la Ville se fabrique sur le temps long, comment s'assurer d'une continuité d'action qui peut être remise en cause par les échéances électorales ?

Par le suivi citoyen des projets qu'il peut mener, par les interpellations qu'il peut porter, par le souci d'être la caisse de résonance des visions et préoccupations citoyennes dans leur pluralité tout en dépassant les clivages politiques, le Conseil de développement peut contribuer à apporter cette continuité de long terme. D'ailleurs lors de l'interpellation du CdD en Conseil métropolitain en mars 2023, il a été acté la possibilité d'associer ses membres au processus de suivi et d'évaluation de la ZFE afin d'y intégrer une vision citoyenne.

## c. Les retours sur une expérience démocratique de 2 ans

Après 2 ans, les membres du CdD le décrivent comme un espace de dialogue et de propositions unique à l'échelle métropolitaine. Ils retiennent et ressentent :

« Être la parole du citoyen: on a servi et fait remonter des préoccupations concrètes (...). On est identifié comme ayant la capacité de changer les pratiques »

**Christine B.**

« Après un début un peu lent pour favoriser l'action de tous, la motivation et l'investissement de beaucoup a chuté. Définir des objectifs clairs et motivants a pris beaucoup de temps, mais pour moi cela était nécessaire pour essayer de favoriser l'implication de tous. C'est la complexité de la démocratie participative, expliquer et motiver prend du temps ce qui peut lasser certains. »

**Fabienne C.**

« Rassembler des citoyens de l'ensemble de la métropole et des experts. Disposer également d'une équipe ressource administrative et de communication efficace et sympathique qui réalise un travail de guidage et de synthèse et une animation formidable »

**Nausicaa B.**

« Échanges intéressants, constructifs et écoute collective, difficultés à aller au fond des sujets et à bien comprendre quel impact positif avoir sur les décisions publiques. Les points positifs : La pluralité des acteurs et les expertises croisées incluant celles d'habitants de la Métropole. »

**Nicolas F.**

« Fier et content de participer à cette expérience humaine et enrichissante dans les réflexions et les actions citoyennes avec les métropolitains citoyens et engagés ainsi que de collaborer avec les services de la Métropole de Lyon »

**Ali S.**

« **Le pouvoir de parler. La chance d'écouter et le pouvoir de servir partout pour tous** »

**Serge S.**

« La bonne volonté et l'esprit de coopération ont permis une très bonne intelligence collective : malgré des points de vue différents au départ, la mayonnaise a pris et a permis au groupe d'avoir un travail à la hauteur. » **Louis G.**

« **Grande acquisition de connaissances (...). Plaisir à travailler avec un groupe motivé et sympa** »

**Nicolas-Denis R.**

« Le Comité d'Organisation a su se transformer pour devenir une entité porteuse de décisions, tout en laissant la possibilité à chaque participant de s'exprimer et de faire une différence. » -  
« Le CdD est un maillon de la chaîne entre citoyens et élus qui se veut fédérateur et facilitateur. Une capacité à vulgariser les attentes citoyennes avec une analyse apolitique à apolitique. » **Dimitri C.**

« La participation au CdD est riche de rencontres, d'échanges et d'expérimentations de formes plurielles d'expression, mais elle demande un engagement prenant... Pour moi, les points positifs du CdD sont la création d'un espace d'échange et débat entre acteurs du territoire, citoyens et élus. Les moyens financiers et humains alloués par la Métropole, la diversité des formes de concertation (micro-trottoir, café-débat, concours photos, Assemblée citoyenne...). »

**Christelle C. P.**

« La mise en relation de personnes très différentes, sur le plan des expériences, de la diversité, des approches et des apports (...) » **Roger G.**

« On a fait un noyau dur, c'est positif. On a des bonnes références et contacts, cela nous assoie et nous donne de la légitimité »

**Clément R.**

« La possibilité pour les citoyens que nous sommes de participer aux actions et proposer des solutions aux questionnements. »

**Jocelyne P.**

« (...) La capacité à rassembler une analyse sur les principales politiques publiques de la Métropole, et à écouter ses citoyens (...) »

**Bernard L.**



Une assemblée d'acteurs  
et d'habitant.e.s engagé.e.s

**POUR  
FAIRE VIVRE  
LE DÉBAT DÉMOCRATIQUE  
& PENSER LE DEVENIR  
DE NOTRE MÉTROPOLE.**



## Épilogue

### DEUX ANNÉES D'ÉCOUTE DES CITOYENS

Au cours de nos deux années de rencontres et d'écoute, notre objectif a été de recueillir les avis exprimés par les habitants dans toute leur diversité. Cette démarche visait à la fois à valoriser les concertations institutionnelles et à enrichir leurs résultats par notre contribution spécifique.

Notre action s'est articulée autour d'une volonté affirmée de favoriser l'inclusion de chaque citoyen dans le processus démocratique, partant du principe que chacun possède une expertise technique et/ou d'usage pouvant apporter une contribution. Nous avons cherché à instaurer un dialogue accru avec les acteurs du territoire et les habitants, y compris ceux habituellement éloignés des concertations conventionnelles.

A la recherche d'une quête accrue d'équité, les habitants ont exprimé le souhait d'être davantage impliqués à toutes les étapes d'un projet, depuis sa conception jusqu'à la décision finale, et d'avoir des explications claires sur les choix effectués.

Nous avons noté l'intérêt de mettre en place un espace démocratique organisé, intermédiaire entre les sphères « civile » et « représentative », permettant d'assurer une continuité dans la réalisation des projets sur le long terme, dépassant ainsi les cycles électoraux.

Il nous semble impératif de travailler sur l'efficacité des mécanismes de la démocratie participative pour qu'ils s'intègrent dans le processus décisionnel politique, impliquant également une plus grande volonté des institutions « représentatives » d'écouter la voix des habitants. Ceci favoriserait la reconstruction des liens entre les politiques et les citoyens, et une « réconciliation » du citoyen avec la démocratie.

### LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT, RELAIS ENTRE LES HABITANTS ET LES ÉLUS

La restitution aux élus de cette diversité d'opinions et de ressentis a été effectuée sans parti pris, en s'appuyant sur une approche émanant d'une « intelligence collective ».

La consolidation de ces avis a mis en lumière des écarts entre les perceptions des élus et les opinions exprimées, souvent des signaux faibles, mais dont la prise en considération pourrait prévenir le rejet de projets futurs.

Le Conseil de développement aspire aussi à jouer un rôle de liant entre les différentes collectivités territoriales, au-delà des clivages politiques, avec son approche non partisane.

Pour qu'il remplisse pleinement sa fonction en tant qu'acteur de la démocratie participative, il devrait pouvoir :

- ▶ Contribuer à renforcer les liens entre les élus et la société civile en améliorant les échanges avec les services de la Métropole (dans une démarche contributive) ainsi qu'avec leurs experts et partenaires.
- ▶ Poursuivre sa participation aux comités de suivi des projets métropolitains auxquels il a contribué (Livre blanc, apaisement Presqu'île...).
- ▶ Être en lien avec les Conférences territoriales des maires, lorsque le CdD intervient sur leurs territoires, en conformité avec le Pacte de cohérence métropolitain.
- ▶ Mettre en place un « droit de suivi » des recommandations et alertes émises par ses membres, pour estimer le niveau d'écoute des décideurs et l'impact de leurs contributions.
- ▶ Participer à l'évaluation des politiques publiques par le prisme du regard citoyen (en commençant par exemple à tester le processus envisagé pour le déploiement de la ZFE).



## RENFORCER L'OUVERTURE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La composition actuelle du Comité d'organisation (constitué des membres permanents du Conseil de développement) offre une représentation satisfaisante de la diversité territoriale. Cependant, elle demeure insuffisamment représentative des diversités sociales et économiques des résidents et des acteurs de la métropole.

Dans le cadre de son renouvellement, une attention particulière sera à accorder à une représentation plus inclusive des membres et des acteurs, notamment :

- ▶ Au sein du collège « citoyens », en recherchant une plus grande diversité sociale, afin de mieux engager, ou représenter, les habitants moins facilement mobilisés.
- ▶ Au sein du collège « acteurs », en veillant à une distribution plus équilibrée des représentants, en intégrant davantage d'acteurs issus du monde économique (entreprises, syndicats...), des domaines éducatif, culturel, sportif...

De plus, pour favoriser une ouverture vers d'autres instances de participation citoyenne, le Conseil de développement gagnera à partager ses réflexions avec d'autres Conseils de développement, ainsi qu'avec le Conseil économique, social et environnemental régional et d'autres instances participatives.

## ET DEMAIN ?

Nos travaux ne s'arrêtent pas à ce stade. Le Conseil de développement entamera sa seconde phase de réflexion (en 2024/2025), soit en approfondissant les thématiques déjà abordées, soit en explorant de nouvelles thématiques en adéquation avec les aspirations des nouveaux membres, ainsi qu'avec les projets en cours au sein de la Métropole. Les principaux enseignements transversaux présentés lors de l'Assemblée citoyenne du 2 décembre 2023, peuvent préfigurer les grandes thématiques à approfondir. Ces orientations ne présument toutefois pas des choix qui seront effectués par le Comité d'organisation après son renouvellement.

En premier lieu, en réponse à la recherche d'une amélioration de la qualité de vie pour tous, dans le respect de la diversité des territoires, les analyses et les propositions des trois groupes (habitat/densité, mobilités, espaces publics) ont été largement validées. Ces trois dimensions fondamentales du cadre de vie nécessitent un approfondissement, dans le cadre d'une approche concertée.

Les élus ont reconnu l'intérêt d'un suivi citoyen de la mise en œuvre des politiques associées à ces thématiques, présentes notamment dans des documents stratégiques tels que le Livre blanc de l'habitat, la Charte des espaces publics, le Plan des mobilités (incluant des aspects délicats tels que le tracé des Voies Lyonnaises...), ainsi que dans des processus d'évaluation tels que celui de la ZFE ou l'observation de la qualité de l'air.

En second lieu, le développement économique en lien avec la transition écologique et la justice sociale joue un rôle crucial pour garantir une qualité de vie durable pour tous les habitants, en prenant en compte la nature et la localisation de leurs activités professionnelles. La popularisation de ces enjeux méritera particulièrement d'être conduite et le Conseil de développement est disponible pour y contribuer.

La volonté de construire une Métropole inclusive, visant à atténuer les déséquilibres sociaux et territoriaux, constituera un axe déterminant en ce sens, comme amorcé dans ses travaux déjà menés.

Il sera également pertinent de poursuivre et de développer les échanges engagés sur des thématiques telles que la transition écologique, la densification de l'habitat et les enjeux économiques et sociaux, avec les autres Conseils de développement, notamment d'Aix-Marseille, du Grand Paris et du Grand Nancy.

Ces considérations ne constituent qu'une esquisse préliminaire pour la seconde phase des travaux du Conseil de développement. Le bureau a jugé utile de les formuler, également dans le but de susciter l'intérêt de nouveaux acteurs ou citoyens à rejoindre notre instance dans cette perspective.

**Les membres du Bureau**

# Annexes du rapport d'activité

42

Retrouvez les annexes  
sur le site du CdD :

[https://cdd.grandlyon.com/  
productions/](https://cdd.grandlyon.com/productions/)



**Bilan  
Économie :**



**Bilan Densité  
Habitat :**



**Bilan Espaces  
publics :**



**Bilan  
Mobilités :**







**Se rencontrer,  
s'exprimer, débattre**